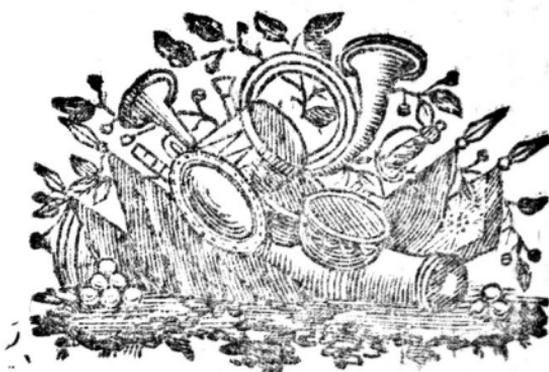


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. AOUT

1783.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. AOUT

1783.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Traité sur l'éducation des deux sexes, par
Mr. Joli de St. Valier, lieutenant-colonel
d'infanterie. A Londres, chez P.
Elmsly, à Bruxelles chez Lemaire 1783
1 vol. in-12. Prix 1 liv.*

PEtite brochure, mais pleine de choses
très-bien & utilement raisonnées; il y a
des vues profondes dont un Rousseau &
un Montesquieu se fussent fait des su-
jets de gloire. Avant de parler de l'éduca-
tion

tion, l'auteur traite du but que toute éducation doit avoir, qui est incontestablement le bonheur de l'homme, résultat essentiel de la sagesse & de la vertu. Les tableaux divers qu'il fait de ce siècle, prouvent assez qu'il n'est pas asservi aux préjugés dominans, & qu'il a l'assurance d'arracher le masque à la factice & hypocrite philosophie. Il apprécie sur-tout merveilleusement cette creuse bienfaisance, l'idole du temps & la marotte des fots. “ Des hommes qui ont multiplié leurs
 „ besoins à l'infini, chez qui les fantaisies
 „ sans nombre, les caprices, sont devenus
 „ des besoins pressans; des hommes qui
 „ éprouvent un malaise, une pénurie continuelle,
 „ qui sont obligés de recourir à
 „ l'esfroquerie, & aux moïens les plus bas
 „ pour fournir à leurs folles dépenses, bien
 „ loin de tendre une main secourable & bienfaisante
 „ aux indigens, aux malheureux, épuisent ceux qui dépendent d'eux & ne leur laissent que ce qu'ils ne peuvent pas leur arracher. Alors la bienfaisance, l'humanité, la charité ne sont plus que des mots qui sont souvent dans leur bouche pour couvrir l'insensibilité de leur ame, la dureté de leur cœur. Mais ces mots sont vuides de sens, ne signifient plus rien pour eux: alors le mot sacré de vertu se trouve dans toutes les bouches; il est profané par celles des hitrions, d'arlequin, de tous les bateleurs, & le vice regne dans leurs cœurs „...“ S'il se fait quelque acte de générosité, de bienfaisance, il semble

„ que ce soit un phenomene : on voit aussi-
 „ tôt ces ames mercénaires livrées à l'adu-
 „ lation s'empreser d'en donner avis au pu-
 „ blic , en faire les descriptions les plus bril-
 „ lantes , les plus pompeuses , quoique sou-
 „ vent ces belles actions se réduisent à rien ,
 „ ou à très-peu de chose ; c'est ce que j'ai sou-
 „ vent vu de mes propres yeux. Ceux qui
 „ sont bienfaisans ne le sont plus que par
 „ ostentation , & cela ne s'étend pas bien
 „ loin „. Les règles suivantes sont admira-
 „ bles pour apprécier l'état où la charité & la
 „ véritable bienfaisance se trouve chez une na-
 „ tion. Elles donnent par leur justesse & leur
 „ infaillibilité la plus grande idée du discernement
 „ de l'auteur.

„ *Règle générale & certaine.* Par-tout où
 „ l'on célèbre avec beaucoup de bruit, beau-
 „ coup de pompe quelque action de généro-
 „ sité ; c'est une preuve incontestable qu'el-
 „ les y sont très-râres. Chez les Protestans (a),
 „ en Hollande particulièrement , les actes de
 „ bienfaisance , de charité , d'humanité sont
 „ très-communs & très-étendus ; je n'ai ja-
 „ mais vu que ces peuples se soient empref-
 „ sés

(a) Je n'examine pas pourquoi l'auteur cite
 les Protestans de préférence. Peut-être est-ce
 un préjugé de communion. Peut être aussi la
 frivolité & le luxe n'ayant pas subjugué la
 Hollande & quelques pays du Nord , au même
 point que le Midi de l'Europe , y ont fait moins
 de dégâts dans les ressources des indigens &
 des malheureux.

„ fés de païer des écrivains pour les publier,
 „ pour les exagérer. Ils en auroient honte,
 „ chacun croit avoir rempli son devoir vis-
 „ à-vis de ses semblables, chacun a satisfait
 „ son cœur. „

“ *Autre règle générale & certaine* ; lors-
 „ que dans un état quelconque on cite avec
 „ emphase quelque action vertueuse , c’est
 „ une preuve assurée qu’elles y sont très-
 „ rares. Chez nos peres on citoit les hom-
 „ mes qui avoient des vices, les hommes
 „ dont la conduite étoit susceptible de re-
 „ proche. Preuve certaine que la vertu re-
 „ gnoit chez nos peres, preuve certaine que
 „ les vices étoient très-rares parmi eux. Au-
 „ jourd’hui on ne cite plus les hommes dont
 „ la conduite est susceptible de reproche,
 „ on auroit trop à faire. Ainsi lorsque pour
 „ diminuer la honte des défordres qui regnent
 „ parmi nous, lorsque pour tâcher de faire
 „ croire que nos aïeux étoient également
 „ corrompus, on cite, on exagere même
 „ les reproches que l’histoire fait à quelques
 „ particuliers de ce tems-là, on prouve pré-
 „ cisément le contraire de ce que l’on s’est
 „ proposé „

Que d’images attachantes dans le morceau
 suivant, propres à produire la plus vive sen-
 sibilité, & en même tems quel contraste affli-
 geant avec la désolante révolution qui les a
 effacées ! “ Nos peres, avec la conduite sage
 „ dont je viens de parler, vivoient presque
 „ toujours dans leurs terres, ils avoient des
 „ mœurs, ils habitoient peu les villes & sur-
 „ tout

„ tout les grandes villes , qui font le centre
 „ des vices & de la corruption ; par-là ils
 „ étoient à l'abri de la féduction & refufoient
 „ souvent des emplois qui font brigués au-
 „ jourd'hui avec baffeffe. A présent l'on ne
 „ va plus dans ses terres que pour y passer
 „ quelques momens , on y traîne après soi
 „ tout l'appareil du luxe , on y porte les
 „ vices & la corruption des capitales. Bien
 „ loin d'y être charitable & bienfaisant , on
 „ ne pense qu'à dépouiller le malheureux
 „ habitant , & on ne lui laisse que ce qu'on
 „ ne peut pas lui arracher , après quoi on
 „ revient promptement dans les grandes villes
 „ où après avoir dissipé rapidement ce qu'on
 „ a pu recueillir , on se livre à l'intrigue ,
 „ souvent même à la baffeffe pour obtenir
 „ des places ou des emplois qui puissent four-
 „ nir à ces folles dépenses. Qu'on me dé-
 „ mente si j'en impose. — Le peuple aiant
 „ peu de besoins vivoit alors avec aisance
 „ du produit de son travail : les vieillards
 „ étoient respectés , bien loin de leur refu-
 „ ser l'assistance dont ils avoient besoin dans
 „ un âge avancé , les enfans se disputoient
 „ à qui auroit l'avantage de posséder , d'as-
 „ sifter leurs peres & meres dans leur vieil-
 „ leffe. C'auroit été pour eux une tâche ines-
 „ façable , ils auroient été pour toujours li-
 „ vrés à l'ignominie publique s'ils leur avoient
 „ refusé l'asyle , s'ils les avoient envoiés men-
 „ dier leur pain. — Il y avoit peu d'hôpi-
 „ taux alors ; cependant il étoit très-rare
 „ qu'ils fussent remplis , ces maisons de cha-

„ rité n'étoient ordinairement occupées que
 „ par des gens absolument dans l'indigence
 „ & fans aucun secours. J'ai encore vu dans
 „ une grande ville où je suis né, un hôpi-
 „ tal bien renté & très-nouvellement établi,
 „ n'être jamais rempli, & n'être occupé que
 „ par des gens de cette espece. Le peuple
 „ auroit eu honte d'y envoyer ses parens,
 „ le peuple avoit une si grande répugnance
 „ pour ces sortes de maisons, que ceux que
 „ l'on y conduisoit, croioient qu'on les
 „ menoit au cimetiere avant leur mort.
 „ — Telle étoit la situation de nos peres,
 „ telles étoient leurs mœurs & leur conduite.
 „ Ils avoient peu de besoins, ils vivoient
 „ heureux. La religion leur *inspiroit les*
 „ *bonnes mœurs & la vertu*, la religion les
 „ *soutenoit dans la pratique des bonnes*
 „ *mœurs & de la vertu.* „

Après ces vues qui doivent diriger toutes
 les éducations, l'auteur entre dans quelques
 détails, mais il ne quitte jamais une certaine
 généralité, parce qu'il est persuadé avec rai-
 son que dans l'éducation il y a une infinité
 de choses relatives que l'on s'efforceroit en
 vain de réduire en principes invariables &
 absolus. “ Je ne me suis pas proposé de don-
 „ ner un traité d'éducation; je ne crois mêm-
 „ me pas que ces traités puissent être d'une
 „ grande utilité; il me paroît dangereux
 „ d'avoir un systême là-dessus, & je crois
 „ que le plus sûr moïen est d'observer les
 „ qualités physiques & morales du sujet à
 „ l'éducation duquel on préside, afin de di-
 „ riger

„ riger en conséquence ses instructions. Tout
 „ homme qui n'auroit qu'une routine doit
 „ échouer nécessairement, ou s'il réussit c'est
 „ l'effet du hazard, & non de son intelli-
 „ gence. „

Parmi les différens avis qu'il donne aux instituteurs, il y en a qui paroîtront nouveaux & bien sensiblement opposés aux méthodes reçues. Telle est cette leçon sur les encouragemens donnés aux enfans, & qui au lieu de produire des fruits de sagesse, préparent le cœur à la sottise & à la corruption. “ Les
 „ enfans ne connoissent pas le prix de la
 „ parure, qui en effet n'a de mérite que
 „ pour les femmes. Ainsi lorsque sous prétexte
 „ d'exciter leur émulation, sous prétexte
 „ de les récompenser, on leur donne de
 „ beaux habits, on leur permet de porter
 „ de beaux habits dans certains jours: lorsqu'on leur témoigne quelque considération
 „ en conséquence de ces beaux habits, lorsqu'on leur punir de quelque faute, lorsqu'on leur humilie, on ne leur permet
 „ de porter que des habits communs, on
 „ commence par pervertir leur jugement, &
 „ corrompre leur cœur. Ils croient qu'un
 „ bel habit indique un homme de mérite,
 „ ils croient qu'un homme de mérite n'est
 „ rien s'il n'a un bel habit, & bientôt ils
 „ finissent par croire qu'il suffit d'avoir un
 „ bel habit & des talons rouges pour passer
 „ & pour être un homme de mérite. Il est facile de juger quelles doivent être les suites
 „ de ces sentimens qu'on leur inspire dès

„ leur enfance. Et on pourroit trouver dans
 „ cette conduite , la source de la fotte vani-
 „ té & de l'ineptie de la plûpart des hommes
 „ de ce siecle. „

Quelque sévere que paroisse l'auteur dans les regles données pour l'éducation , je crains bien qu'il ne le soit pas encore assez. Si on juge cette sévérité sur la mollesse , l'indolence & l'indifférence du siecle , on lui fera tort à coup sûr , sans que pour cela il ait parfaitement raison. Il n'est pas assez convaincu (il est aisé de s'en appercevoir) de la corruption primitive de la race des hommes; il n'a pas observé ce germe étonnant & désolant de malice , de perversité , de malfaisance , qui se manifeste dans l'âge le plus tendre; qui paroît à découvert , & sans moien d'illusion , dans le tems où l'homme se développe tel qu'il est par lui-même , & qu'il entre dans ce monde *. Voyez les enfans : ils ne savent & n'aiment rien d'utile & de raisonnable. Ils savent ravager , confondre & détruire ; ils savent résister à leurs progéniteurs & à leurs instituteurs , morguer les leçons sages & salutaires ; ils ont un goût & un talent décidé pour tourmenter & faire souffrir avec une dureté & un acharnement incroyable par des moïens cruellement ingénieux , des animaux innocens & soumis. Il n'y a que le bien , que les choses sensées , équitables & profitables , qui soient pour eux un objet de résistance , de nausée & de haine. (a)

* Bons avis de Mr. Rétif de la Bretonne. Mars 1780, p. 349. Autres 15 Juil. 1780, p. 445.

(a) Faut il s'étonner après cela que l'anti-
 quité

15. Août 1783.

565

Dans le tems d'une fautive & ridicule *fanterie* (car le mot de *science* seroit ici déplacé) on sacrifie la jeunesse à un vain étalage de notions superficielles, fausses, contradictoires, qui corrompent l'intelligence au moment qu'elle prend son essor, & font de l'enfant le plus spirituel un sot prématuré. Il y a ici des observations bien sages sur ce désordre. " Mon objet n'est pas de
„ faire un savant, car la science poussée
„ trop loin mene à une multitude d'erreurs

quitte païenne ait reconnu l'indispensable nécessité d'une éducation dure & austere, pour amortir ce germe impérieux de vice & de méchanceté; pour former des hommes vertueux, fermes, conséquens & heureux. C'est à la sévérité des meres qu'Horace attribuoit le courage & la valeur des guerriers qui avoient terrassé Antiochus & Hannibal. C'est dans les travaux & l'institution laborieuse de la premiere jeunesse que Virgile cherchoit les causes de la grandeur de Rome.

Mascula militum proles

Sabellis docta lignibus

Versare glebas, & severæ

Matris ad arbitrium recisos

Portare fustes. Hor. l. 3 od. 6.

*Hanc olim veteres vitam coluere Sabini,
Hanc Remus & frater : Sic fortis Etruria crevit,
Scilicet & rerum facta est pulcherrima Roma.*

Virg. l. 2 Georg.

Mais que disoient-ils des mignons moux & lâches que produit l'éducation philosophique & délicatement raisonnée d'un siecle affecté & élégant ?

Non his juvenus orta parentibus

Infecit æquor sanguine Punico,

Pyrrhumque & ingentem cecidit

Antiochum Hannibalemque dirum.

„ & d'inutilités. Je veux faire un homme
„ éclairé, qui ait le jugement sain, qui
„ soit en état de faire un bon usage de sa
„ raison, qui soit en état de découvrir par
„ lui-même la vérité au milieu des ténèbres
„ dont elle est toujours environnée, qui ne
„ parle pas au hazard, qui sache établir des
„ principes qui le guident avec certitude
„ dans toutes les connoissances qu'il voudra
„ acquérir ; je veux faire un homme
„ qui ne cherchera pas ces connoissan-
„ ces dans des livres, où il ne trouve-
„ roit généralement que des erreurs, mais
„ qui cherchera à les découvrir par ses ré-
„ flexions & par ses méditations aidées de
„ l'expérience, un homme qui par-là fera
„ capable de réussir dans tout ce qu'il vou-
„ dra entreprendre, qui sera en état d'ap-
„ prendre par lui-même toutes les choses
„ dont il voudra s'occuper, qui aura des
„ connoissances à lui, & qui n'aura pas des
„ idées d'emprunt : un homme par consé-
„ quent bien différent des jeunes gens d'aujourd'hui,
„ qui à l'âge de vingt ans parlent de
„ tout sans rien savoir ; qui débitent avec
„ une suffisance & une impudence insupportable
„ des idées qu'ils ont prises dans quelques
„ livres sans en connoître ni la force,
„ ni l'étendue, ni la fausseté ; qui avec cela
„ croient tout savoir lorsqu'ils ne savent
„ rien, ne se donnent plus la peine de réfléchir
„ ni de penser, qui n'ont que du babillard
„ & qui restent toute leur vie des sots
„ sans la moindre capacité. — Il est certain

„ fain que les hommes n'ont jamais eu moins
 „ de jugement , moins de discernement , moins
 „ de raison que depuis qu'ils ont été chercher des
 „ connoiffances dans les écrits d'une multitude
 „ de gens qui écrivent avec autant d'ignorance
 „ que d'impudence fur des choses qu'ils
 „ n'entendent pas & qu'ils ne font pas à
 „ portée d'entendre. Il est certain que les
 „ hommes n'ont jamais eu moins de juge-
 „ ment , moins de discernement , moins de
 „ raison que depuis qu'il y a des marchands
 „ de pensées qui ne vendent le plus souvent
 „ que de la drogue & du poison. „

Je fuis réellement fâché de ne pouvoir rap-
 porter tout ce que l'auteur dit des favans
 jeunes & vieux de ce fiecle d'illusion &
 d'imposture ; il n'est pas possible de mieux
 apprécier , d'exprimer avec plus de justesse & de
 courage le mérite de ces êtres vains & morguans.
 Je ne puis m'empêcher de transcrire en-
 core le passage suivant. “ Pour juger avec vé-
 „ rité de la foiblesse & de la futilité de tou-
 „ tes ces connoiffances , que l'on donne
 „ quelque attention aux conversations les
 „ plus importantes qui se tiennent dans
 „ les sociétés , & où les femmes & les jeunes
 „ gens tiennent ordinairement le haut bout.
 „ On verra commencer par traiter les sujets
 „ les plus importans & finir par les plus
 „ frivoles ; on verra que dans l'espace d'une
 „ heure , tous ces sujets & leurs intermé-
 „ diaires ont été traités. C'est-à-dire , on
 „ verra qu'on a beaucoup parlé , qu'on a
 „ débité bien des paroles , & que l'on finit

„ par ne favoir ni ce que l'on dit, ni
 „ ce que l'on a voulu dire. On verra qu'on
 „ a étalé du bel esprit, des expressions *choi-*
 „ *sies*, beaucoup de grands mots qui ne fig-
 „ nifient rien, & c'est tout. Telles sont les
 „ lumieres dont on se glorifie dans ce *siecle*
 „ *éclairé*. Presque tous les hommes se rem-
 „ plissent la tête d'idées qui leur sont abso-
 „ lument étrangères, dont ils ne connoissent
 „ ni les rapports, ni la solidité, ni la fausseté ;
 „ presque tous les hommes n'ont qu'un es-
 „ prit d'emprunt ; & leur jugement étant in-
 „ capable d'agir, ils sont hors d'état de faire
 „ usage même des idées qu'ils ont glanées
 „ çà & là, lorsqu'elles sont bonnes ; le mou-
 „ dre obstacle les arrête, de sorte qu'avec l'air
 „ de beaucoup d'esprit, leur ineptie paroît
 „ dans tout son jour dès qu'ils sont obligés
 „ d'agir. „

Quelque ennemi que l'auteur soit de la lo-
 gique, qu'il a prise en grippe on ne fait
 pourquoi, il faut convenir que la sienne est
 quelquefois excellente. Peu de personnes ont
 mieux apperçu, & ont exposé dans un plus
 grand jour les contradictions & les inconsé-
 quences d'un siecle présomptueux, & conf-
 tamment égaré dans ses plus cheres maximes.
 “ On recommande essentiellement à un
 „ jeune homme de favoir faire sa cour,
 „ d'acquérir tout ce qui peut le rendre
 „ agréable, tout ce qui peut lui donner l'art
 „ de plaire ; on veut après cela qu'il ait de
 „ la conduite, qu'il soit rangé, qu'il ait des
 „ mœurs. C'est ainsi dans ce *siecle éclairé*

„ que l'on veut allier ensemble les choses les
 „ plus opposées & les plus contraires. —
 „ Pour que ce jeune homme puisse se ren-
 „ dre agréable & acquérir tout ce qui peut
 „ lui donner l'art de plaire, il faut nécessaire-
 „ ment qu'il se répande dans les sociétés
 „ où regnent le luxe, la parure, les dépen-
 „ ses de toute espece; tout cela entraîne
 „ bientôt dans la mauvaise compagnie, dans
 „ celle des *histrions*, des *femmes de specta-*
 „ *cle*, des *gens corrompus*; & on est sur-
 „ pris ensuite, si sans expérience, sans juge-
 „ ment, incapable de réfléchir & de penser,
 „ environné d'objets qui ne font qu'exciter
 „ ses passions, lorsqu'elles sont déjà dans
 „ leur plus grande impétuosité, il donne
 „ dans les désordres les plus excessifs; & on
 „ le punit alors de ses excès, de ses vices,
 „ de ses désordres. Y a-t-il de la justice,
 „ de l'équité, du bon sens? ne seroit-ce pas
 „ ses parens qu'il faudroit punir pour l'a-
 „ voir exposé au danger inévitable de se
 „ perdre? „

S'il y a de la bonne logique dans ce passage,
 il y a bien de la générosité & de la ferme-
 té d'ame dans le suivant; si l'auteur n'affiche
 point une magnanimité qu'il n'a pas, on
 doit être fâché de le voir vérifier par son
 exemple l'oubli où restent presque toujours
 les hommes de mérite, & applaudir au ta-
 bleau vrai qu'il fait de la lâcheté de ceux
 qui s'élevent par des voies humiliantes &
 basses. “ Que l'on dise à un malheureux es-
 „ clave de nos colonies : Rends-toi agréable,

„ cherche à plaire à ton maître ; il t'avancera ,
 „ il te donnera l'inspection sur les autres es-
 „ claves. Cela ne me surprend pas ; ce *misé-*
 „ *rable* n'a d'autre moien que la *bassesse*
 „ pour espérer d'adoucir , de diminuer la ri-
 „ gueur de son esclavage. Mais que l'on dise
 „ à des hommes qui se vantent d'être *poli-*
 „ *cés* , qui se glorifient d'être *libres* : Sachez
 „ faire votre cour , fachez plaire , c'est le
 „ moien de parvenir à tout , c'est le moien
 „ d'acquérir les honneurs & la fortune. Ce-
 „ la me passe. Je sens que cette leçon étoit
 „ réservée pour le *siècle éclairé* où nous vi-
 „ vons ; nos peres n'eussent pas été capables
 „ de ce *haut degré* de lumiere. „ — “ Qu'il
 „ y ait des états où presque tous les hom-
 „ mes ne connoissent pas d'autre moien pour
 „ parvenir aux honneurs , à la fortune. Qu'il
 „ y ait des états où le plus grand nombre
 „ parviennent avec cette seule ressource aux
 „ premières dignités , aux premiers emplois
 „ du gouvernement , il y a de quoi pétrifier
 „ tout homme qui y fait réflexion. Mais
 „ qu'en résulte-t-il ? Ceci n'est pas de mon
 „ sujet ; cependant la chose est trop impor-
 „ tante pour la passer entièrement sous si-
 „ lence. „ — “ Lorsque les premières
 „ places sont occupées par des hommes de
 „ cette espece ; ces hommes , connoissant
 „ combien ils sont hors d'état de les remplir
 „ avec succès , ont recours , pour s'y main-
 „ tenir , aux mêmes moïens qu'ils ont em-
 „ ploïés pour les obtenir. *Courtisans vils &*
 „ *timides* , ils ne veulent être environnés
 „ que

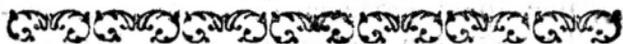
„ que de courtifans *humbles & rampans*.
 „ Tous les emplois ne font plus regardés
 „ que comme des bénéfices qui doivent
 „ être le prix de la faveur, de l'intrigue, de
 „ la recommandation, & fouvent des services
 „ les plus honteux & les plus lâches. Alors
 „ l'homme de mérite difparoît, car l'hom-
 „ me de mérite rougiroit de devoir rien à
 „ la recommandation, à la faveur. Je n'ai
 „ jamais vu chez les anciens ni chez les
 „ modernes un grand homme, un homme
 „ qui ait acquis une célébrité méritée dans
 „ quelque genre que ce foit, qui ait été
 „ courtifan ou bel-eſprit. “ — Des hom-
 „ mes qui font parvenus par de pareilles
 „ voies aux honneurs & aux premières pla-
 „ ces, favorifent, autant qu'ils le peuvent,
 „ les vices & la corruption; plus le défordre
 „ qu'ils occaſionnent eſt grand, moins les
 „ regards du public font fixés fur leur con-
 „ duite; plus il leur eſt facile d'acquérir
 „ une autorité qui fans cela rencontreroit
 „ fouvent beaucoup de réſiſtance, à cauſe de
 „ leur incapacité & de leurs mauvaiſes opé-
 „ rations. Ils ont grand ſoin de cajoler les
 „ gens de lettres, *ces trompettes de l'impoſ-
 „ turé & du menſonge*, afin d'être prônés
 „ dans leurs écrits. Ils tâchent de cacher
 „ leur inſuffiſance & leur ineptie par le ma-
 „ nége d'une politèſſe affectée & fade qui
 „ ſemble annoncer la bienfaifance & qui
 „ avec le tems n'infpire que du dégoût &
 „ du mépris. „

Parmi de ſi bonnes obſervations l'on eſt

fâché de trouver quelques assertions peu réfléchies. P. 14. Le portrait des sauvages américains est certainement flatté. Il est faux qu'avant la découverte de l'Amérique, *ils n'avoient pas de vices*. Ils en avoient de très-odieux. Sans parler des infamies qu'on ne peut nommer, ils n'ont pu que gagner en changeant leur férocité & leur détestable antropophagie contre les vices de l'Europe. — P. 40. Je ne crois pas pour de bonnes raisons, que les mathématiques soient la science dont il faille occuper *le plus constamment* un jeune homme; je suis aussi peu disposé à leur reconnoître les effets moraux & intellectuels que l'auteur leur attribue (*); mais en tout cas il ne falloit pas *bannir la logique*, p. 43, cette reine de toutes les sciences, sans laquelle elles ne font qu'illusion & séduction. C'est le défaut de logique, propre à ce siècle, qui produit le triste état des lettres & des sciences, ces monceaux de livres ridicules & absurdes dont l'auteur se plaint avec tant d'énergie. Après avoir proscrit la logique, l'auteur en fait *autant de l'art oratoire, qu'il est moins dangereux que la logique*. Cela sert un peu à expliquer sa prédilection pour

(*) Observ. philosop. ent. 2, p. 85. — Un peu moins de mathématiques, & un peu plus de littérature, lui eût sauvé deux lourdes fautes dans le seul passage latin qu'il s'est avisé de citer (p. 48). *Facilis est descensus avari*. Cet est détruit le vers, & est inutile au sens. *Sed revocare gradus* ne signifie rien, il faut *gradum*.

les sauvages de l'amérique. Le bavardage de *Cicéron*, lui est aussi odieux que le discours d'un Cacique lui seroit agréable. — Par ce qu'il dit de la métaphysique (p. 46), il paroît assez qu'il ignore que c'est la base des vérités religieuses, & les plus consolantes pour l'humanité. — Son enthousiasme pour les Hollandois, les injures qu'il dit à Rome paisible & chrétienne par contraste avec Rome sanguinaire & idolâtre, l'honnête épithète de *vile monacaille*, donnée aux hommes respectables consacrés au service de Dieu, &c, ne peuvent être que l'effet de la prévention nationale & de l'esprit de secte. L'afféterie de la nouvelle orthographe acheve de mettre un contraste frappant entre la gravité & la frivolité de l'auteur, entre la sagesse des principes dont il paroît profondément imbu, & la teinte du siècle, dont sans qu'il s'en apperçoive, il est très sensiblement enduit.



Conférences dogmatiques & morales sur les commandemens de Dieu, ceux de l'Eglise, & sur les Sacremens &c, par le R. P. Charles-Louis Richard, ancien professeur en théologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Tome premier. A Tournay, chez Varlé. 1783.

“ **D**E tous les moïens de salut, est-il dit dans l'introduction, il n'en est point ni de plus nécessaire, ni de plus efficace,

que l'observation des commandemens de Dieu & de l'Eglise, jointe à la fréquentation des Sacremens qui renferment & qui donnent la grace sanctifiante. On ne fauroit donc trop multiplier les ouvrages qui instruisent les fideles sur des Sujets de cette importance, en leur en expliquant la nature, les propriétés, les effets, les dispositions qu'ils exigent, la maniere dont il faut observer les uns, & recevoir les autres, pour y trouver la grace, la sainteté, le salut, la vie éternelle, tous les avantages qu'ils contiennent. Helas! seroit-il donc possible de trop multiplier les écrits instructifs, utiles & salutaires, qui apprennent aux hommes le grand art qu'il leur importe uniquement de savoir, celui de se sauver, & d'acquérir un bonheur éternel, dans un siecle qui voit éclore, & s'élaner tous les jours du puit de l'abîme, une foule prodigieuse de productions infernales, qui ne sont propres qu'à séduire, à corrompre & à perdre pour une éternité? Non, non, on ne fauroit trop écrire, pour détourner, s'il est possible, les maux affreux que causent à la société civile & religieuse, ces ouvrages empoisonnés qu'enfante à chaque instant l'esprit d'erreur & de libertinage. On ne peut trop instruire, éclairer, confondre la licence & l'irréligion, réprimer le vice, aider la vertu, inspirer l'amour & la pratique des loix de Dieu & de l'Eglise, dont l'observation est nécessaire au salut, en expliquer le

15. Août 1783.

575

„ sens, en faire connoître l'esprit, en dévé-
„ lopper toute l'étendue. „

Un zèle éclairé, actif, propre à persuader & à convaincre, une orthodoxie parfaite & toujours solidement raisonnée, un style simple, coulant, naturel, sans être lâche ni négligé, font le caractère de cet ouvrage, comme des autres écrits de l'auteur, toujours occupé à la défense de la religion & de la morale outragées. Si au bout de sa carrière, il jette un coup d'œil sur la multitude de volumes qu'il a donnés au public *, il se rendra sans peine le témoignage d'avoir passé peu de momens dans l'inaction; & ce qui est plus consolant encore, de n'en avoir employé aucun à écrire ce qui pût faire un sujet de repentir. Je ne fais si depuis 20 ans il s'est commis une irrégularité, une injustice, une impiété en Europe, qui n'ait exercé la plume du vigilant & laborieux auteur. Félicitons ceux qui sont poursuivis par cette *bienheureuse faim & soif de la justice*; s'ils n'ont jamais eu moins d'espérance qu'aujourd'hui d'être *rassasiés* dans le monde où nous sommes, ils le seront avec d'autant plus de délices & de plénitude dans la terre des vivans.

* 15 Nov.
1782. p.419.
&c. &c.



L'Albert moderne, ou nouveaux secrets éprouvés & licites, recueillis d'après les découvertes les plus récentes; nouvelle édition augmentée d'un volume. A Paris, chez la veuve Duchesne, à Liege, chez Orval-Demazeau. 1782. 2 vol. in-12. Prix 6 liv. rel.

J'Ai déjà eu occasion d'observer que cet *Albert moderne* est beaucoup plus utile, & sur-tout beaucoup plus décent & plus raisonnable que l'ancien ou le *petit Albert* très mal-à-propos attribué à Albert le grand qui n'a jamais écrit de telles sottises *. Cette nouvelle édition est augmentée d'un volume qu'on peut avoir séparément; arrangement équitable, & qu'il faudroit toujours faire en faveur des acquéreurs des premières éditions, qu'on oblige avec très-peu de justice d'acheter derechef l'ouvrage entier s'ils veulent l'avoir perfectionné.

* Oët.
1771. p.256.

Affentationes in dissertatione juris circa decimas & novales. contentæ ac detectæ a Fulgentino de Verita. Specimen primum. Vercellis 1783. 1 vol. in-4^o. de 39 p.

C'Est une réfutation pleine de bonne critique & d'une érudition bien digérée,

15. Août 1783. 577

de je ne fais quelle grosse diatribe imprimée à Cologne, par un religieux mendiant en 1782, & dont le pendant, je veux dire, un ouvrage sur la même matière & contenant les mêmes principes, a été supprimé en 1781 par un décret de l'Empereur & Roi *. On fait voir ici le peu de justesse qu'il y a dans les raisonnemens, les citations & dans toute la manière de discuter de ce révérend pere, qui, à ce que l'on assure, est le même qui prétend qu'on ne peut jeûner sans manger du poisson *; on va jusqu'à prétendre qu'il n'est pas lui-même convaincu de ce qu'il dit, & que ses assertions ne sont que des flatteries (*assentationes*). A cette occasion l'on voit ici une liste intéressante de diverses classes de flatteurs qu'Augustin de Leyser a découvert parmi les jurisconsultes (voiez ses *Meditationes de assentationibus jurisconsultorum c. 3. sect. 2*). Comme ce n'est ici que le *specimen primum*, il ne faut pas douter que M^r. Fulgence de Verita (a) ne donne une suite à ses observations. L'avantage qu'il a contre son adverfaire, ne consiste pas seulement dans la *splendeur de la vérité*, mais encore dans ses ornemens & ses graces. C'est un homme de lettres, nourri de la lecture des anciens, & dont le langage contraste singulierement avec le latin gothico-teutonico-scholastique,

* 15 Avril
1781. p. 616.

* Dern.
Journ. p.
531.

(a) Nom supposé, je pense; quoiqu'il y ait réellement des *Verita* dans la contrée où l'ouvrage a été composé.

scholaſtique, dans lequel ſe traîne l'auteur *totus teres atque rotundus* de la *difſertatio juris*. L'uſage qu'il fait des poètes de l'ancienne Rome, donne quelques fois à ſa réfutation le mérite du *ridiculum acri melius*. On en jugera par l'épigraphe qu'il a miſe à la tête de ſa critique :

Quis iniquæ

*Tàm patiens urbis, tàm ferreus, ut teneat ſe,
Cauffidici nova cum veniat lectica Mathoniſ
Plena ipſo.* Juven. Sat. 1.

Choix de bons mots, naïvetés, traits d'eſprit, de vertu, de grandeur, de généroſité, de bravoure, &c. &c. A Pariſ, chez Bélin. 1782. vol. in-12.

ON jugera par quelques exemples de la nature de ce recueil. Un curé fit cette réponſe à ſon prélat qui lui demandoit ce que valoit ſa cure: *Autant que votre évêché, Monſeigneur, le paradis ou l'enfer, ſuivant l'uſage que nous ferons de nos talens.* — Un païſan aiant obtenu audience de Louis XIV. Sire, lui dit-il, *je n'ai pour tout bien qu'une petite piece de terre, dont je paie un écu de taille; le voilà,* continua-t-il, en le lui donnant: *j'ai appris qu'il devoit paſſer par beaucoup de mains; du moins vous l'aurez tout entier.* Le Roi récompènſa le zele naïf de ce bon païſan. — *On feroit un bon livre de ce que tu ne fais pas,* dit un railleur à ſon ami. *On en feroit un bien mauvais de ce que tu fais,* repartit l'ami.

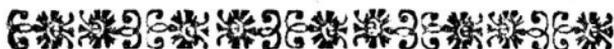


Harmonia juris naturæ , canonici , civilis & publici Germaniæ circa educationem liberorum in casu , quo uxor hebræa , reluctantem marito , ad christiana sacra transit. Edidit Franciscus-Xaverius Holl , Ss. theol. & utriusque juris doctor , juris ecclesiastici professor publicus & ordin. Heidelbergæ typis Wiefen. 1782.

UNE femme juive , éclairée des lumières de la foi , aiant solennellement embrassé le christianisme à Manheim le 5 Janvier 1782 , se vit depouillée de ses enfans que la nation fit enlever pour les instruire dans la religion du pere. La mere a réclamé les loix qui lui sont évidemment favorables & qui sans doute la remettront dans la jouissance de ses droits. L'auteur de cette dissertation montre dans autant de chapitres différens que le droit naturel , le droit canonique , le droit civil & le droit public d'Allemagne , s'accordent dans ce cas pour adjuger les enfans à la mere , quand de l'infidélité (c'est-à-dire , du judaïsme , du mahometisme ou du paganisme) elle se convertit au christianisme , & que le pere persiste dans son erreur. Dans le chapitre où l'auteur discute le droit canonique , on voit que les plus savans Protestans ont décidé ce point comme les Catholiques. Le célèbre Boehmer , que l'on cite ici de préférence , s'en explique d'une ma-

niere précise. Parmi les loix, les édits & les coutumes diverses qui constituent le droit public d'Allemagne, on trouve une constitution de Marie-Thérèse qui règle ce cas définitivement, & enfin une autre de Joseph II qui veut qu'à cet égard l'état des Juifs n'es-
sue aucun changement.

Il est difficile de mettre dans une dissertation sur une matiere de ce genre plus d'érudition, & ce qui est plus estimable & plus rare, plus d'ordre, de précision, & de jugement. Le style de l'auteur est coulant, naturel, élégant, & propre à tempérer la sécheresse d'une discussion légale. On y reconnoit la marche & les vues sages d'un autre ouvrage dont je parlerai une autre fois, quoiqu'il soit déjà un peu ancien *.



*Collection complete des œuvres spirituelles
du P. Judde, recueillies par Mr. l'abbé
le Noir-Duparc. Tomes 5, 6 & 7. A Paris,
chez Nyon, à Liege, chez Lemarié 1782.*

C'Est la dernière livraison de l'ouvrage édifiant, solide, instructif, dont nous avons parlé dans le J. du 15 Avril 1782,

** Le premier exemplaire ne m'a point été rendu; je n'ai reçu le second que le 14 Juillet. L'auteur agréera cette raison de mon silence,*

p. 583. Le 5^e. vol. contient 3 traités sur la confession, un sur l'oraison, & un autre sur le saint Sacrifice de la Messe. Ils sont tous en forme de catéchisme, par demandes & par réponses : rien de plus clair & de plus exact que les instructions qu'on y donne. L'éditeur a mis à la fin de ce volume quelques notes sur la Messe, lesquelles peuvent être utiles aux prêtres pour la bien dire, aux fideles pour la bien entendre. Dans le 6^e. volume on trouve d'abord des réflexions générales sur l'enseignement des belles-lettres. On ne sauroit assez en recommander la lecture & la pratique, sur-tout aux régens des classes inférieures (a). La suite de ce 6^e. volume comprend ses exhortations spirituelles qui forment encore le 7^e. & dernier, qui ne conviennent pas seulement aux jeunes prêtres que l'auteur instruisoit, mais encore à tous les ouvriers évangéliques, de quelque Ordre qu'ils soient, & quel que soit le pais où ils travaillent.

(a) Autre ouvrage écrit dans les mêmes vues & les mêmes principes, qui a servi de fondement à celui du P. Judde, 1. Oct. 1778. p. 175. — Réflexions relatives au même objet, 15 Mai 1783. p. 99.



Renati Rapini hortorum, libri iv, & cultura hortenſis. Hortorum hiftoriam addidit Gabriël Brotier, &c. *Les jardins du P. Rapin, en quatre livres; la culture des jardins par le même: avec l'hiftoire des jardins, ajoutée par Mr. l'abbé Brotier.* A Paris, chez Barbou, impr. libr., rue des Mathurins. 1780. vol. in-12 de 319 pages. Prix 6 liv.

UNE courte préface dans laquelle M^r. l'abbé Brotier trace l'éloge hiftorique du P. Rapin; une édition très-ſoignée du poëme des jardins, poëme fi élégant, fi bien écrit, & qui fera toujours le charme de ceux qui aiment les bons vers latins & les descriptions de la belle nature alliée avec les reſſources de l'art (a); des notes ſur ce poëme, dans leſquelles l'éditeur préſente des paſſages des auteurs grecs & latins, d'où le P. Rapin avoit tiré ſes préceptes; le traité ſur la culture générale des jardins, où le P. Rapin examine ce qu'elle fut chez les anciens & ce qu'elle eſt chez les modernes, compoſent la plus grande partie de ce volume, qui eſt terminé par une diſſertation hiftorique ſur les jardins. Dans cette diſſertation l'abbé Brotier étale tout ce que l'imagination peut lui fournir de plus gracieux, de plus riant, de plus fleuri, de plus analogue à ſon ſujet. Sa narration eſt vive & rapide, ſon coloris eſt frais, ſes images ſont délicieufes.

(a) Critique mal fondée de Mr. de Lille. § Nov. 1782, p. 336.

15. Août 1783. 583

Il est étonnant que ceux qui nous ont donné en 1782 une traduction françoise des *Jardins*, n'aient pas connu l'édition du P. Brotier. S'ils l'avoient eu sous les yeux, leur version seroit plus exacte & plus complete.



Œuvres complètes de Messire Esprit Fléchier, évêque de Nismes, revues sur les manuscrits de l'auteur, augmentées de plusieurs pièces qui n'ont jamais été imprimées. & accompagnées de préfaces, d'observations & de notes sur tous les endroits qui ont paru en avoir besoin. A Nismes, chez Beaume, à Paris, chez Desprez, 1782. 10 vol. in-8^o, avec le portrait de Fléchier. Prix 30 liv.

MR. l'abbé Ducreux, chanoine d'Auxerre, auteur des *Siecles chrétiens*, convaincu par l'expérience du peu de succès qu'il auroit en continuant de courir la carrière dans laquelle il a débuté *, a très-faiblement fait de s'occuper d'une édition qui rassemble les ouvrages d'un des plus beaux génies du siècle de Louis XIV. M^r. Fléchier, capitaine de dragons, son petit-neveu & son héritier, le seul qui reste d'un nom si cher aux lettres & à la religion, s'est fait un devoir de concourir au succès de cette entreprise, en remettant à l'éditeur tous les papiers de son grand-oncle qui sont passés dans ses mains, avec les autres papiers de famille : il a fourni aussi plusieurs anec-

* 1 Nov.
1777, P. 315
& aut. *ibid.*

dotes curieuses & peu connues dont on a fait usage , tant dans le discours préliminaire , que dans les préfaces & observations relatives à ses différens ouvrages. Quelques périodistes ont cru que ces accessoires avoient été un peu trop multipliés , & que M^r. Ducreux n'avoit pas assez évité le trop grand nombre de volumes. “ En voiant cette édition , a dit l'un d'eux , vous ne manquerez pas de dire ; *erat quod tollere velles* , particulièrement dans les derniers volumes ,. Un reproche plus vrai , est qu'on remarque ici comme dans les *Siecles chrétiens* , cette espece d'indécision de M^r. l'abbé Ducreux , qui n'a jamais une maniere de penser ferme & vigoureuse. *

* 1 Nov.
1777. p. 333.
& suiv.



* 1. Déc.
1781. p. 505.

UN poëte françois dont nous avons déjà eu occasion de parler * & qui ne néglige pas les muses latines , dans un vers présenté au magistrat de sa ville , a consacré le passage suivant à l'éloge des *réverberes* , dont nos rues resplendissent. La nature de cet instrument de lumiere y est parfaitement exprimée. Le sujet est réellement neuf , au moins par rapport à la poësie latine. Aucun poëte de l'ancienne Rome n'en a parlé , car cette grande cité n'en avoit point de ce genre , & on n'ose rappeler l'idée de ceux dont elle faisoit usage. (a)

Noctibus hybernis , densisque sepulta jacebat

(a) On fait que Néron transformoit les
Chrétiens

*Urbs tenebris per bis senas & quatuor horas ;
 Errabat cæcâ tutum caligine crimen ,
 Interrupta etiam sociæ commercia vitæ.
 Concilium cives ineunt , mens omnibus una
 Artifici noctes accendere luce profundas :
 Civibus applaudunt ultro fecisse quod ipsi
 Jampridem optabant proceres , & sensu probando
 Exemplo præeunt certatim. Nec mora , jussum
 Fervet opus , levi convexum fomite ferrum.
 Accipit & multo reddit cum scœnore lumen.
 Nox latè effundat tenebras obscura per urbem :
 Undique pensilibus collucent compita flammis
 Parte repercussis omni , longèque refusis.
 Lumine sublustrî , sua quisque negotia tractat
 Securus noctis , fugitque effrœna caterva
 Urbem nociurno miscere assueta tumultu.*



*Lettre adressée à Mr. l'abbé de Fontenai , &
 inserée dans les Affiches & Annonces
 n°. 28 1783. p. 111.*

“ **V**ous avez parlé dans votre feuille ,
 „ Monsieur , avec une juste indigna-
 „ tion d’un auteur pros crit par les premiers
 „ magistrats du royaume , que nos peres euf-
 „ sent certainement fait *ardre* avec son ou-
 „ vrage volumineux en place de Grève , & qui
 „ pourroit encore , chez nos voisins , préten-
 „ dre aux honneurs de l’auto-da-fé ; mais il

Chrétiens en flambeaux , & que les enduisant
 de poix il les faisoit servir à l’illumination
 des rues* . Il est vrai que Trajan & Marc Au-
 rele , ces doucereux philosophes , les faisoient
 également brûler , mais c’étoit de jour , dans
 des échaffauds dressés pour cela ; par consé-
 quent sans avantage pour la police , & sans
 profit pour l’économie publique .

* *Ut in
 usum noc-
 turni lumi-
 nis ureren-
 tur. Tac.
 ann. l. 15.*

„ n'en paroît pas curieux ; il se tient éloigné
 „ de ces contrées brûlantes ; il erre çà & là
 „ dans le nord de l'Europe , où , après avoir
 „ abjuré religion , patrie , état & profession ,
 „ ce philosophe errant , ce cosmopolite fier
 „ de sa disgrâce , & tout raisonnant de gloire
 „ à ses propres yeux , continue d'endoctriner
 „ l'univers : il a donné l'année dernière
 „ au public le précis de ses œuvres sous ce
 „ beau titre : *Esprit & génie de &c* , avec
 „ une touchante & sublime épigraphe : "*Pi-*
 „ *mage auguste de la vérité m'a toujours*
 „ *été présente. O vérité sainte ! c'est toi*
 „ *seule que j'ai respectée ; si mon ouvrage*
 „ *trouve encore quelques lecteurs dans les sie-*
 „ *cles à venir , je veux , qu'en voyant com-*
 „ *bien j'ai été dégagé des passions & des pré-*
 „ *jugés , ils ignorent la contrée où j'ai pris*
 „ *naissance , sous quel gouvernement je vi-*
 „ *vois , quelles fonctions j'exerçois dans mon*
 „ *païs , quel culte je professois ; je veux*
 „ *qu'ils me trouvent tous leur concitoïen &*
 „ *leur ami. „*

*Nec civis , nec homo es , sed scriptor turgidus
audax.*

Pravj cui mores , pejus & ingenium.

„ Voilà dans une langue universelle & au
 „ nom de la postérité , à laquelle je tiens par
 „ ma jeunesse : voilà , dis-je , une courte ré-
 „ ponse au nouveau docteur des nations , &
 „ des siècles à venir. Je la consigne , Mon-
 „ sieur , dans votre feuille , & suis , &c.
 „ L'Abonné de Tours. 21 Juin 1783. „

L'Enigme se trouve à la fin.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Juillet.)
 Nous pouvons annoncer avec certitude, qu'après une négociation aussi longue que difficile avec le ministère ottoman, M^r. de Bulgakow, envoyé de l'Impératrice de Russie, vient de conclure enfin le traité de commerce, conformément aux desirs de sa Souveraine. Ce traité a été signé & échangé entre lui & Seid Mehemet-Hairi-Effendi, grand-chancelier & plénipotentiaire de la Porte, le 21 du mois passé. Ne pouvant entrer encore dans les détails de ce traité, nous nous bornerons à dire ici, qu'il consiste en 81 articles, dont les principaux sont les suivans :
 „ Navigation & commerce libre dans tous
 „ les Etats & toutes les eaux de la Porte,
 „ par terre & par mer, sous pavillon russe,
 „ sans aucune restriction : Capitulations de
 „ toutes les nations avec la Porte, & sur-
 „ tout celles des François & des Anglois,
 „ assurées aux Russes : Affranchissement de tou-
 „ tes les sociétés privilégiées ou monopolistes
 „ pour la vente & l'achat de marchandises,
 „ ainsi que du droit de Messeterie : Secours
 II. Part. Q q

23 à tous les bâtimens russes en cas de besoin :
 23 Douane seule & unique de 3 pour cent
 23 pour toutes les marchandises d'importation
 23 & d'exportation , payable une fois dans
 23 l'endroit où la vente ou l'achat se fera :
 23 Tarif général , qui vient aussi d'être réglé , &
 23 qui servira à jamais pour tous les endroits des
 23 Etats de la Porte : Tout autre droit , douane ,
 23 impôt , péage , &c , abolis & supprimés :
 23 Passage libre , & sans aucun paiement de
 23 *transit* , de toutes marchandises , grains &
 23 autres productions , manufactures &c , de
 23 Russie & des Etats des autres Puissances :
 23 Exportation libre des articles défendus jus-
 23 qu'ici , comme du riz , du café , de l'huile ,
 23 de la soie &c. Garantie des corsaires bar-
 23 baresques & autres établissemens des postes ,
 23 pour l'avantage du commerce : Droit d'a-
 23 voir des maisons & des magasins : Différen-
 23 tes stipulations en faveur de la Russie ,
 23 relativement aux procès des commerçans
 23 russes &c „. Toutes ces stipulations , à
 23 peine conclues , & sans attendre même l'é-
 23 change des ratifications , viennent d'être mi-
 23 ses à exécution , de la part de la Porte ,
 23 dans toute leur étendue : M^r. de Bulgakow
 23 avoit également obtenu cette condition , en
 23 vertu de laquelle les commerçans russes
 23 jouissent déjà effectivement dès-à-présent de
 23 tous ces nouveaux avantages. Quoique nous
 23 ne doutions point , que ce traité , preuve
 23 éclatante des soins maternels , que S. M. I.
 23 ne cesse de prendre pour le bien-être de ses
 23 sujets , ne soit bientôt rendu public par la

cour de Petersbourg, nous avons saisi la première occasion pour vous communiquer l'heureuse issue de cette affaire importante.

Le navire russe chargé de froment, qui, en passant la Mer-noire par le canal sans être ni arrêté ni visité, a donné le premier exemple de la liberté, que le pavillon de sa nation vient d'acquérir dans les eaux ottomanes : il se nomme le Prince Potemkin & appartient à la maison de commerce russe, connue sous la raison de Sidney, James, & compagnie. Cependant l'on ne peut pas dire que le peuple en soit content, ni que l'esprit de paix, qui a prévalu dans le divan, soit celui de la nation : l'on craint même une révolte, & que la guerre n'en soit l'effet.

Ce qui animera sur-tout le mécontentement populaire & forcera probablement la Porte, presque malgré elle, à une rupture, c'est ce qui vient de se passer dans la Crimée, où le Chan Sahib-Guerai s'est démis du gouvernement, moyennant une pension annuelle de 80 mille roubles, que l'Impératrice de Russie lui a assurée. Ses deux freres, Arslan-Guerai & Bahti-Guerai, qui se sont réconciliés avec lui, ont prêté serment à cette Souveraine & jouiront en conséquence d'une pension de 10 mille roubles chacun. Jusqu'à présent la Porte a dissimulé d'avoir aucune connoissance du fait : mais en attendant les armemens se continuent : & chaque jour l'on voit de nouveaux préparatifs.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 10 Juillet.*) L'Impératrice est revenue de Czarsko-Zelo en cette ville , le 26 du mois dernier , & a fait au chevalier Ivan Ivanowitsch Betski , conseiller intime actuel , l'honneur de dîner chez lui. S. M. I. est partie , le même jour à 6 heures du soir , pour Frédéricsham , après avoir confié en son absence l'administration du gouvernement de Pétersbourg au prince Alexandre Michaïlowitsch Galitzin , qui , après l'avoir accompagnée jusqu'aux frontières , est revenu en cette ville.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 15 Juillet.*) Le conseil-permanent , informé de l'entrée des troupes russes sur le territoire de la république , sans son aveu & même à son insçu , a remis à ce sujet une note au comte de Stackelberg , ambassadeur de Russie , qui y a répondu & a expédié hier un courrier à Pétersbourg. Ces troupes , qui ont dirigé leur marche par Chwastow sur Niemierow & Human , consistent toutes en très-beaux hommes , particulièrement l'infanterie : elles observent une discipline exacte & paient argent comptant tout ce qu'on leur fournit. L'on assure , qu'un détachement s'en est déjà avancé jusqu'au Niester : leur approche a répandu la terreur dans la Moldavie , d'où nombre d'habitans , notamment des marchands grecs , se sont retirés avec leurs meilleurs effets dans l'Ukraine

russe, & quelques-uns en Pologne. Cependant les progrès de l'armée russe seront vraisemblablement arrêtés par la peste, qui s'est déclarée dans la Turquie : les grandes chaleurs en ont rapidement étendu les ravages jusqu'à Balta & même jusqu'à Oczakow. Les Ottomans, plus accoutumés à ce fléau qu'aucune autre nation, ne seroient pas fâchés, que la contagion parvînt jusqu'à Cherson & dans l'armée russe, ou du moins qu'elle fût le moien d'étouffer la guerre dans sa naissance.

On écrit de Thorn, qu'après la revue faite à Stargard, 50 mille hommes de troupes prussiennes ont été stationnées dans la Prusse-occidentale le long des frontieres. — On écrit de Pétersbourg, que M^r. Samoisowitz a inoculé de la peste plus de 1000 personnes (a), & que cette opération, quelque singuliere qu'elle paroisse, commence à être en vogue; on ajoute qu'il s'en est guéri lui-même jusqu'à trois fois (b), en frottant la partie attaquée de quelques morceaux de glace qu'il avoit fait prendre dans les glacières.

(a) Quand j'ai parlé du projet d'inoculer la galle, la rage, la peste &c*, bien des gens ont cru que je faisois le mauvais plaisant. Voilà l'événement qui prouve combien j'avois sujet de parler très-sérieusement.

(b) Cela prouve admirablement que ceux qui ont été une fois inoculés de la peste, ne la prennent plus. Plaisante réponse que l'inoculateur fait à cette objection. *Ibid.* p. 263.

* 15 Fév.
1782. p. 262-

E S P A G N E.

MADRID (le 15 Juillet.) Le 30 du mois dernier, tous les marins, destinés pour l'expédition d'Alger, se sont embarqués à Carthagene; & le 2 du courant l'escadre a fait voile sous les ordres de Don Antonio Barcelo, pour en aller entreprendre le bombardement, elle est composée de 24 vaisseaux de ligne, 5 frégates de guerre, & 40 à 50 chebecs, chaloupes-canonnières, bombardes & autres bâtimens. Avant de s'embarquer, l'on a fait une grande & pompeuse procession de l'Image de la Sainte Vierge. Elle fut portée par les capitaines des vaisseaux de guerre. Ensuite venoient ceux des frégates, portant l'Image de St. Joseph, suivis de tous les officiers & des troupes de la garnison; arrivés au môle, toute l'escadre fit une salve générale à la Dame-Patrone, qui fut embarquée à bord de la chaloupe la Princesse des Asturies: Don Antonio Barcelo servit lui-même de timonier & les officiers de rameurs, tous habillés en gala: l'escadre, pavoisée & ornée de ses flammes & banderolles, étoit rangée sur deux lignes; &, lorsque l'Image de la Ste. Patrone passa entre elles, le vaisseau-amiral fit une décharge de 21 canons, à laquelle tous les autres répondirent. M^r. Barcelo porta lui-même l'Image à son bord, couvert d'un magnifique dais. Il se fit encore quelques autres cérémonies, convenables à une solennité si pieuse & si éclatante. En attendant

15. Août 1783.

593

dant le succès de cette expédition, il vient de paroître un nouveau plan de la baie d'Alger & de ses environs, avec le détail des fortifications de terre, telles qu'elles existoient en 1770, par D. Thomas Loppes; cette piece pourra se joindre à l'ouvrage du même auteur, intitulé: *Carte générale géographique des roïaumes de Maroc, Fez, Alger & Tunis.*

On apprend chaque jour de nouveaux forfaits que commettent dans l'Estramadure & dans l'Andaloufie, les malfaiteurs & les contrebandiers qui semblent se reproduire sans cesse dans ces provinces. Les troupes ont ordre de faire feu sur ceux qui font résistance, & ceux-ci sont certains de n'avoir aucune grace à espérer: il en résulte qu'ils se battent en désespérés quand ils sont attaqués, comme il est arrivé dernièrement que 28 de ces brigands massacrèrent 60 soldats du régiment de la Princesse.

Les nouvelles du Mexique ne sont pas fort agréables, puisqu'on assure que des personnes mal-intentionnées y ont soulevé les habitans de plusieurs provinces; il faut croire que ces troubles n'auront point de suites; en attendant les gouverneurs font avancer des troupes, pour mettre à la raison ceux qui ont osé prendre les armes contre leur Souverain.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 15 Juillet.) Nous avons

enfin la consolation de voir reparoître en public le Roi notre Souverain: S. M. qu'on dit entierement rétablie, va se promener en voiture depuis quelques jours. On apprend en même tems de Quelus, que la Reine y jouit avec toute la famille royale de la santé la plus parfaite. Sa Majesté vient de nommer à sept évêchés vacans.

Le bruit court que M^r. Walpole, ministre d'Angleterre près de cette cour, parti pour Londres il y a quelque tems, sera nommé ambassadeur à Madrid, ce qui prouve que le départ de son Exc. n'a point été occasionné par quelque différent survenu entr'elle & l'agent du congrès, puisque M^r. Dohrman a été formellement reconnu en cette qualité, aiant plein pouvoir de nommer des vice-consuls dans nos ports: ce seigneur américain s'est embarqué le 4 pour Philadelphie. Son frere qui étoit arrivé ici avec lui, restera chargé des affaires.

Les dernieres lettres de nos gouverneurs sur la côte d'Afrique viennent de donner à la cour la désagréable nouvelle, qu'il s'est élevé dans les établissemens susdits des troubles entre les natifs du païs & les Portugais; cette mésintelligence a été fort préjudiciable à notre commerce dans ces contrées, les commandans respectifs ont demandé en conséquence des instructions précises, accompagnées de quelques renforts de troupes, pour être en état d'arrêter ces désordres dans leur naissance.

Les lettres de Philadelphie sont plus consolantes;

folantes; elles portent que nos marchands y ont été reçus avec beaucoup de joie par ces nouveaux républicains, & que les marchandises de Portugal y sont recherchées préféralement à celles des autres nations, ce qui fait espérer que le commerce avec l'Amérique-septentrionale va devenir dans peu très-florissant, & par conséquent fort avantageux à ce royaume.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 11 Juillet.) Le 9, le Roi est revenu ici de Finlande; l'Impératrice de Russie avoit fait élever un palais en bois à Frédéricsham, richement décoré & un théâtre sur lequel des acteurs françois ont joué.

La bourgeoisie voulant célébrer le retour du Roi par un acte de bienfaisance, vient de se cotiser pour la somme de 72,000 écus monnoie de cuivre, qui serviront à perpétuité à l'entretien d'un certain nombre de chirurgiens habiles, chargés de guérir au Lazareth tous ceux qui auront le malheur de se rompre les bras ou les jambes: S. M. a daigné agréer cet hommage de ses sensibles sujets, en témoignant qu'elle voudroit bien qu'on les appellât chirurgiens de Loulais, parce que c'est au camp de Loulais près de Tawestehus que notre Souverain a eu le malheur de se casser le bras.



D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 15 Juillet.) Le Roi a nommé colonel de cavalerie le prince Charles de Hesse-Cassel. — La frégate le Samson est revenue de la mer baltique où elle a croisé pendant quelque tems, pour l'instruction de nos jeunes marins. — Nous avons depuis quelque tems une sécheresse extraordinaire, une chaleur extrême & des brouillards continuels. Le soleil semble ne se montrer à nous qu'à travers un voile épais. L'herbe des prairies est entièrement desséchée & les arbres ont perdu leur verdure. Il est remarquable que les changemens de vent n'en apportent point à cet étrange état de l'atmosphère.

I T A L I E.

ROME (le 15 Juillet.) Son Altesse Sérénissime l'Electeur Palatin - Bavière se rendit le 1 de ce mois à l'audience de congé de S. S., avec laquelle il eut un long entretien. Il dîna le même jour à l'hôtel du marquis Antici avec le cardinal Antonelli & le prince Aldobrandini, & quitta cette capitale le 2 au matin dirigeant sa route sur Lorette, Bologne, Modene & Mantoue pour se rendre dans ses Etats. Ce Prince a laissé ici plusieurs gages de sa munificence : le comte Louis Braschi, neveu du St. Pere, en a reçu

15. Août 1783.

597

une tabatiere enrichie de gros brillans avec son portrait, de même que le major-dome du palais apostolique. Le marquis Massimi, général des postes, & le marquis Antici participerent aussi à ses bienfaits; le premier par une tabatiere d'or ornée de brillans & l'autre par une bague avec un gros brillant. Toutes les personnes enfin qui furent à portée d'exercer leur dévouement envers S. A. S. pendant son séjour dans cette métropole, en reçurent des présens proportionnés à leur condition.

Les différens élevés entre le St. Siège & la cour de Naples, relativement à M^r. Ser-rao, élu évêque de Potenza, sont finis, depuis qu'il a écrit au St. Pere une lettre qui doit être regardée comme une rétractation formelle de ce qu'il avoit dit dans une assez mauvaise brochure *De præclaris catechistis* en faveur des adversaires de Constitutions de l'Eglise, & en faveur d'un ouvrage fanatique qui leur attribue des miracles *. Cette lettre est conçue en ces termes ;

Beatissime Pater,

Cùm ego, Beatissime Pater, ab ineunte ætate nihil magis cordi semper habuerim, quam meam Stæ. Sedi Apostolicæ devotionem, submissionem & obedientiam testatam facere, cùmque audierim circumferri per vulgus varios sermones, qui meos hos animi sensus in sinistrum detorqueant, gaudeo summopere iterum B. P. ex corde profiteri, me in Te ac Successoribus tuis venerari Caput, Pastorem, Magistrum, Centrum unitatis catholicæ, me addictum Catholicæ Ecclesiæ Romanæ doctrinæ & apostolicis Constitutionibus semper fuisse, & esse; ideòque ut no-
vum

* 1 Nov.
1782, p. 328.
— 1. Mars
1783, p. 357.

Hum debita a me Stæ. Sedi reverentiæ testimonium præstem, & Catholicæ Ecclesiæ auctoritatem, summorumque Pontificum pro custodiendo fidei deposito, & Ecclesiæ disciplinæ statuendâ spirituales jurisdictionem semper magis magisque recognoscam, opera mea omnia & si quæ alia unquam sim editurus Stæ. Sedi Apostolicæ censuræ reverenter subjicio, ejusdemque canonico judicio, quæ catholicum decet, animi submissione me obtemperaturum esse sanctè polliceor.

Sanctitatis Vestræ

*Humillimus & obedientissimus servus & filius
Andreas Serrao, electus
episcopus Potentiæ.*

Les dernières lettres de Venise portent que le 26 du mois dernier on y a arrêté un homme de Dalmatie, qui enrôloit du monde pour une Puissance étrangère. Les papiers qu'on a trouvés sur lui ont fait foi qu'il avoit déjà engagé plus de 150 matelots pour le service de la Russie. On est curieux de voir quelle sera l'issue de cette affaire.

MILAN (le 18 Juillet.) Il a été publié ici un édit de S. M. I. concernant les monnoies, & qui renferme les dispositions suivantes.

Nous JOSEPH II, &c. Le change des monnoies d'or & d'argent non comprises dans le tarif actuel, devant après l'expiration du terme accordé, se faire seulement dans l'hôtel royal de cette ville, & la limitation d'un seul endroit devenant incommode aux étrangers qui viendroient dans nos Etats avec les monnoies susdites, de même encore qu'aux nationaux un peu éloignés de Milan à qui il seroit parvenu de ces mêmes monnoies, nous avons fait les dispositions suivantes, savoir : I. Les caisses provinciales de la finance & les principaux bureaux situés sur les frontières, sont autorisés à faire le change en question suivant la méthode pratiquée au

commencement du nouveau système monétaire, & d'après le tarif publié lors du changement. II. Outre lesdites caisses provinciales & les bureaux ci-dessus nommés, autorisons encore tous les autres bureaux du royaume à recevoir les séquins & autres monnoies d'or pendant le poids de loi d'après l'évaluation prescrite par l'article 2 de l'édit du 23 Avril 1779; enjoignons aux caissiers & receveurs de les couper sur le champ en présence de celui qui les présente, au cas qu'elles ne soient pas encore taillées; cette obligation subsistant pour les monnoies d'or qui ne sont plus de poids, & dont on voudroit faire usage dans quelque caisse publique ou privée, sous peine contre ceux qui oseroient présenter des monnoies de cette espece non encore taillées, de 50 écus d'amende à chaque contravention, outre la confiscation desdites monnoies, qui seront réparties par moitié entre le fisc & le dénonciateur. — III. Et comme dans le cours de l'année précédente, il a été frappé à Modene des écus neufs au coin du Souverain regnant, ainsi, pour la commodité du commerce, nous ordonnons, en conséquence des essais faits à l'hôtel royal, que ladite monnoie soit considérée dorénavant comme comprise dans le tarif courant, & par conséquent admise en ces Etats avec la règle suivante: "écu neuf de Modene de 1782, 22 den. 15 grains." — IV. Et afin de faciliter davantage l'introduction des especes utiles au commerce national, ordonnons que dorénavant les doublons de France à deux écussons, en conservant le poids prescrit par le tarif, aient cours dans nos Etats pour la valeur de 30 liv. 16 s. — Enjoignons à tous nos officiers, &c. A Milan le 30 Juin 1783.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 16 Juillet.) Dimanche dernier, l'Empereur accompagné de S. A. R. l'Archiduc Maximilien se rendit à la paroisse de la cour : après le Service divin, S. M.

reçut les complimens des ministres étrangers. À cette occasion, le chevalier Somma, ambassadeur du Roi des Deux-Sicules, eut l'honneur de présenter à notre Souverain ainsi qu'à l'Archiduc Maximilien, le duc de Serra-Capriola, qui se rend à Pétersbourg en qualité de ministre-plenipotentiaire avec son frere le marquis de Serra-Capriola. Le marquis Parella, ambassadeur du Roi de Sardaigne, le chevalier Foscarini, envoyé-extraordinaire de la république de Venise qui se rendent en cette qualité en Russie, ainsi que les chevaliers Gradnigo & Foscarini, ci-devant ministre près de cette cour, eurent l'honneur d'être présentés à Sa Majesté & à Son Altesse Royale.

Nous jouissons à peine du plaisir de revoir notre Monarque, que nous apprenons qu'il se propose de faire incessamment un nouveau voyage. Il paroît maintenant certain qu'il y aura des camps en Bohême & en Moravie, & l'on prétend que S. M. I. visitera le premier, & se rendra ensuite à la cour de Wirtemberg.

Le comte François d'Estherhazy, grand-chancelier de Hongrie, vient d'être nommé Ban de Croatie, d'Esclavonie & de Dalmatie à la place de feu le feld-maréchal-général comte de Nadaſti : S. E. conservera en même tems la dignité de grand-chancelier. Le baron de Zettwitz, général d'artillerie, commandant-général du royaume d'Esclavonie & du Bannat de Temeswar, ayant demandé sa retraite à cause de son grand âge, l'Empereur a nommé à sa place commandant-général pour le district militaire sudit.

M^r. le baron de Mathesen , lieutenant-feld-maréchal , conseiller intime &c.

La peste fait , à ce que l'on écrit , des ravages & des progrès considérables dans la Bosnie. Ce terrible fléau s'est récemment manifesté à Zwornick & à Bihacz. — Toutes les lettres de Bohême parlent d'orages affreux qui ont désolé plusieurs districts de ce royaume ; le 4 de ce mois , la foudre tombée sur l'église de Dobraken près de Pilsen y tua 6 personnes & 4 autres furent grièvement blessées ; on dit qu'à Egra le tonnerre a tué 30 personnes ; tout le district de Kladrâu en a été ravagé &c.

L'Empereur avoit cru prévenir les résignes & les coadjutoreries , en défendant de les demander à Rome ; voyant ensuite qu'elles n'en existoient pas moins & que les intéressés les consommoient sans l'intervention du St. Siège , S. M. , comme nous l'avons dit * , les a déclarées parfaitement nulles , de quelque manière qu'elles se fissent. On apprend avec surprise , que dans un petit Etat de l'Empire , on a imité le premier de ces réglemens , sans adopter le second ; de sorte qu'on y résigne , transporte , échange , &c. toutes sortes de bénéfices de la manière la plus illégale & la plus propre à faire de ces fonctions & emplois sacrés une vraie matière de commerce , à les rendre parfaitement héréditaires , à en dénaturer totalement la substance & l'institution. (a)

* 15 Juill.

P. 476.

(a) Voici , par exemple , une manière aussi spirituelle

FIUME (*le 7 Juillet.*) Hier au matin, nous avons eu ici un tremblement de terre d'environ une seconde : la secousse quoique foible, a été ressentie par tous les habitans. Depuis que le college de santé nous a mandé de Venise, que la peste faisoit des ravages en Bosnie & en Servie, il a été prescrit ici une quarantaine de 21 jours pour les bâtimens qui arriveront de la Dalmatie-vénitienne & des Etats de Raguse.

LAUSANNE (*le 22 Juin.*) Avant-hier, l'on a essuyé ici un terrible orage, qui a produit des effets sans exemple dans ce pais: il a tué 12 personnes & en a blessé 13 d'un seul coup de tonnerre. Ce fut sur un village du canton de Fribourg qu'il éclata : il surprit les malheureux habitans dans l'église, où ils étoient à Vêpres. L'orage a laissé l'air rempli d'exhalaisons sèches & si épaisses, que de la ville l'on voit à peine le lac, & qu'on n'apperçoit aucune pointe des Alpes.

POTZDAM (*le 12 Juillet.*) Avant-hier, le 4^e. prince de S. A. R. la princesse de Prusse a été baptisé ici : le Roi en personne a tenu sur les fonts de Baptême ce prince nouveau-né,

spirituelle que neuve de résigner les bénéfices. Celui qui veut résigner fait à un candidat de la prêtrise un titre sur son bien ; ensuite ils *permutent* le bénéfice contre le titre en présence de l'Ordinaire. . . Est-ce bien dans un tems où l'on prétend réformer les abus vrais ou prétendus de la cour de Rome, qu'on s'avise de ces tortueuses supercheries, fruit odieux de la cupidité & du mensonge ?

né, qui a reçu les noms de Frédéric-Guillaume Charles. Les autres parrains & marraines ont été : la Reine, le prince d'Orange, Statthouder - héréditaire des Provinces-unies, S. A. S. la princesse son épouse, le duc & la duchesse de Saxe-Weymar & le Margrave de Bade.

MUNICH (le 18 Juillet.) Notre Sérénissime Electeur vient d'arriver de retour de son voiage d'Italie. S. A. S. jouit de la plus parfaite santé.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 20 Juillet.) Le 16, le Roi s'étant rendu comme d'usage à la chambre des pairs, où les communes furent mandées, l'orateur, en présentant trois bills de subside pour le consentement royal, adressa à S. M. un discours; après quoi S. M. fit la clôture de la session par un autre discours, conçu en ces termes.

Mylords & Messieurs,

La saison avancée de l'année exige quelque relâche de votre attention longue & laborieuse au service public. Les besoins du service peuvent m'obliger à vous rassembler de nouveau de bonne heure; & je me persuade, d'après l'expérience uniforme que j'ai de votre affection envers moi, & d'après votre zèle pour le bien public, que vous vous soumettrez de bon cœur à un inconvénient temporaire pour l'avantage permanent de votre patrie.

Les affaires des Indes-occidentales exigeront, qu'on en reprenne la considération aussi-tôt

II. Part.

R r

que possible, & qu'on la continue avec une attention sérieuse & non interrompue.

Je m'étois attendu à avoir la satisfaction de vous informer, avant la fin de la session, que les conditions de la pacification étoient définitivement réglées: mais l'état compliqué de l'objet en discussion a inévitablement trainé la négociation en longueur. J'ai cependant tout lieu de croire, d'après les dispositions qu'ont montrées les différentes Puissances intéressées, qu'elles sont parfaitement bien inclinées à une conclusion, telle qu'elle puisse assurer les bénédictions de la paix, si fort & si également à desirer par toutes les parties.

Messieurs de la chambre des communes,

Je vous remercie des subsides, que vous avez si libéralement accordés pour le service public; de ce que vous avez facilité mes arrangemens pour un établissement séparé en faveur du prince de Galles; & de ce que vous m'avez mis en état, sans aucune charge pour mon peuple, d'acquitter la dette, qui restoit sur ma liste civile.

Mylords & Messieurs,

Je vous recommande sérieusement de donner votre attention à avancer parmi mon peuple, dans vos différens districts, cet esprit d'ordre, de régularité, & d'industrie, qui est la véritable source de revenu & de pouvoir dans une nation, & sans lesquelles toute augmentation de l'un ou tout accroissement de l'autre n'auront aucun effet.

Après ce discours, le comte de Mansfield, remplissant comme orateur de la chambre des pairs les fonctions de chancelier, prorogea le parlement jusqu'au 9 Septembre prochain.

Par le paquebot le Fox, qui partit du Bengale le 17 Février dernier, l'on a reçu des avis, que la paix a été conclue avec les Marattes; que Hyder-Ali est mort au mois de

Décembre dernier ; & que son successeur Tipou-Saib paroissoit avoir à l'égard des Anglois des dispositions plus pacifiques que son pere, aiant permis à ceux qui étoient prisonniers dans les villes, dont il s'est emparé, d'avoir une communication libre avec la présidence à Madras pour être mieux pourvus du nécessaire, ainsi que de sortir & de rentrer librement : Que M^r. de Suffren, après avoir fait faire aiguade à son escadre à Achen, avoit traversé la baie de Bengale vers Ganjam, avec 9 vaisseaux de ligne & 2 frégates, où il s'étoit emparé de la frégate la Coventry & du vaisseau de la compagnie, le Blandford : Que la frégate, la Médée, avoit repris la chaloupe de guerre le Chacer, venant de Trinquemale avec des dépêches de la part de M^r. de Buffly pour M^r. de Suffren, par lesquelles l'on avoit vu, que le reste de la flotte françoise étoit dans une grande détresse par une dyssenterie violente, qui lui avoit fait perdre un grand nombre d'hommes ; & qu'elle étoit hors d'état de joindre M^r. de Suffren aussi promptement qu'on en avoit eu le dessein : Que M^r. de Suffren étoit resté seulement quelque peu de jours sur la côte ; & qu'on supposoit, qu'il étoit retourné à Trinquemale, en laissant deux frégates pour croiser de Ganjam vers la rade de Ballasore, qui s'étoient emparées d'un nombre de bâtimens, chargés de riz pour Madras.

DE ST. AUGUSTIN, (le 3 Mai.) Mercredi dernier, le brigantin-corfaire le Whitby-Warrior arriva devant notre barre avec avis

du succès de l'armement, qui avoit été expédié récemment de cette place contre l'île de New-Providence. La bravoure & la bonne conduite des personnes, qui y ont eu part, particulièrement du major Devaux, qui par son poste de commandant à terre avoit eu les occasions les plus fréquentes de se distinguer, paroîtront le mieux par l'extrait suivant.

Extrait d'une lettre de New-Providence du
25 Avril 1783.

A la hauteur du Gouvernement (Gouvernement-Hill) le 25 Avril 1783.

Mon cher Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer, que la nuit du 16 du courant nous arrivâmes avec notre flotte au Salt Key, à 4 milles de distance du fort oriental, qui étoit garni de 13 pièces de canon. Je mis pied à terre à environ un mille delà peu après le point du jour avec mon corps formidable d'environ 160 hommes; & je marchai contre le fort avec toute la célérité possible, déterminé à lui donner l'assaut sur le champ: mais, comme il y avoit une plaine de quelque étendue à l'entour des fortifications, l'ennemi eut occasion de nous découvrir. Dès qu'ils nous eurent aperçus, ils abandonnerent le fort en grande confusion; & ils se retirèrent dans un champ près d'un bois. Aussi-tôt que je les eus joints, ils firent feu sur nous. Mes troupes de nouvelle levée les chargerent, firent deux prisonniers, & chasserent le gros du corps ennemi en grand désordre dans la ville. Nous n'essuâmes point de perte de notre côté. Les capitaines Wheeler & Dow détacherent environ 70 hommes dans des barques pour aborder trois galeres formidables, qui étoient à l'ancre par le travers du fort oriental. L'entreprise fut exécutée dans le tems de mon escarmouche

garmouche avec l'ennemi. Allant prendre possession du fort, je sentis l'odeur d'une meche allumée; circonstance, qui avec l'abandon si subit des ouvrages ennemis me donna lieu de suspecter leurs intentions. Je fis immédiatement renfermer les deux prisonniers au fort; & je fis faire halte à mes troupes à quelque distance delà: mais, la conservation de sa propre vie étant une réflexion si naturelle, les prisonniers découvrirent bientôt la meche brûlante, dont le feu se seroit communiqué dans une demi-heure au magasin & à deux mines, qui avoient été pratiquées pour cet effet. Environ deux heures après que je fus maître du fort, Son Exc. le gouverneur Claraco m'envoia un pavillon parlementaire, pour me donner quelque bagatelle d'avis d'une paix. Je supposai, que son information avoit uniquement pour objet de gagner du tems & de m'amuser. En conséquence, peu après que son parlementaire fut retourné, je sommai la garnison de se rendre à discrétion en 15 minutes de tems. En réponse à cette sommation, Son Excellence, sans s'expliquer sur la reddition, demanda à conférer personnellement avec moi. Dans cet entretien il fit des offres, que je jugeai de la prudence d'accepter & d'établir entre nous une trêve de quelques jours: mais heureusement l'on découvrit, que Son Excellence continuoit ses travaux aux fortifications & n'observoit pas si rigoureusement les conditions de la trêve qu'il le devoit. Ceci me donna l'occasion de recommencer les hostilités contre lui. Je fis débarquer immédiatement 8 pieces de gros canon des vaisseaux pris; savoir, un brigantin & deux chaloupes avec des pieces de 24 & de 12 livres. Avec cette artillerie je dérobai une marche dans la nuit du 17 du courant; & je plantai mon canon sur un rocher solide à Society-Hill, qui est environ à 400 verges de la grande forteresse ennemie, laquelle consiste en 21 pieces de canon & en deux petites batteries de flanc de trois canons chacune. Sur une hauteur voisine, j'établis un ouvrage avec un

canon de 12 & quatre de 4 livres, (qui n'étoit pas à plus de 300 verges de l'ennemi) aux ordres du capitaine M'kenzie. Un troisieme ouvrage de deux pieces de 9 livres ne fut pas achevé. L'ennemi fit un feu vigoureux & jetta des bombes durant la nuit, qui n'eurent pas un mauvais effet. Le 13 au matin aiant deux batteries prêtes à s'ouvrir sur l'ennemi, & une troisieme, qui, quoique non encore complete, pouvoit l'incommoder extrêmement, outre deux galeres avec 20 canons de 4 livres, je donnai encore une fois à Son Exc. l'occasion de sauver la vie à ses gens & de leur épargner les suites horribles, qui accompagnent la prise d'une forteresse par assaut: surquoi Son Exc. rendit la place. Je fais, &c. »

(Signé)

A. Devaux

Articles convenus entre Don Antonio Claraco Sanz, gouverneur des isles de Bahama &c. & l'hon. André Devaux, colonel & commandant en chef de l'expédition.

Art. I. La maison du gouverneur & les munitions publiques seront livrées à S. M. Britannique.

II. Le gouverneur & la garnison à ses ordres devront marcher au fort oriental avec tous les honneurs de la guerre, pour y rester avec deux canons & deux coups par jour, avec permission de hisser le pavillon de S. M. Catholique. Les provisions pour les troupes, les matelots, & les malades à l'hôpital, devront être fournies aux dépens de S. M. Britannique; & l'on devra aussi préparer à ses fraix des bâtimens pour les conduire à la Havane, ainsi qu'un bâtiment pour conduire le gouverneur en Europe.

III. Tous les officiers & les troupes de la garnison appartenant à S. M. Catholique resteront en possession de leurs bagages & autres effets.

IV. Tous les bâtimens dans le havre appartenant à S. M. Catholique devront être livrés, avec tout ce qui se trouve à bord des dits bâtimens, à S. M. Britannique.

15. Août 1783.

609

V. Tous les bâtimens appartenant aux Espagnols leur resteront en propriété ; & les marchands espagnols auront deux mois pour régler leurs comptes.

VI. Son Exc. & les troupes à ses ordres devront poser leurs armes précisément à 4 heures entre les fortifications & la palissade, après quoi Son Exc. marchera hors de la palissade l'espace de 300 pas, où il fera faire halte à ses troupes, jusqu'à ce que les troupes britanniques aient pris possession de la place ; après quoi il leur fera donné un officier pour les conduire au fort oriental, où les officiers & les troupes observeront les conditions spécifiées à l'art. II.

A New-Providence le 18 Avril 1783.

(Signé) Antonio Claraco y Sanz. A. Devaux.

Une lettre de St. Augustin du 10 Mai, reçue par le même paquebot, nous apprend, que le 8 Mai la chaloupe britannique, le Hound, cap. Manley, y étoit arrivée en 13 jours de trajet de New-York, apportant des ordres, de la part du chevalier Carleton, commandant en chef, pour dresser des états de ceux d'entre les troupes provinciales & les loïalistes de la province, qui, ne voulant point rester sous la domination espagnole, souhaiteroient de se transplanter dans la Nouvelle-Ecosse, aux Indes-occidentales, ou dans la Grande-Bretagne, afin qu'on rassemblât des navires pour les conduire dans l'un ou l'autre de ces païs.

Parmi les annonces singulieres qu'on trouve dans nos papiers, il n'en est guere de plus plaisante que la suivante. *Place de mendiant à vendre.* Cette place située dans un quartier de gens charitables, produit à son propriétaire actuel trente schellings par semaine, sans

autre peine que d'attendre les secours journaliers des passans; elle peut convenir aussi à un aveugle honoraire, c'est-à-dire, à un homme qui y voyant peu, fait profession de n'y voir goutte, attendu qu'il a un chien dressé à conduire son maître. Cette place est très-sûre & exempte de toute taxe. Il y a même lieu de croire qu'elle n'y fera jamais sujette, puisque les ministres actuels, malgré tous leurs besoins, n'y en ont mis aucune. Le vendeur actuel prévient les acquéreurs que le malheur lui ayant donné une face de profpérité, il n'a pas pu tirer de la pitié des passans des secours aussi nombreux qu'en tireroit un homme à face have & décharnée; & qu'il proportionnera le prix de l'acquisition à la constitution ostensible du gueux qui lui succédera. S'il étoit estropié, la place lui coûteroit 10 guinées de plus. On ne prendra aucun effet public en paiement.

Une des feuilles périodiques (le Morning - Post) porte l'article suivant, bien propre à faire connoître l'état de nos mœurs, & à consoler les nations voisines qui se croient peut-être seules parvenues à ce degré de corruption & de folie.

Vœux à la mode dans les cercles polis.

“ Puissent les divorces long-tems continuer
 “ d'être la preuve d'une éducation recher-
 “ chée & du *savoir-vivre*, & puissent les maris
 “ indulgens n'avoir jamais à redouter le rire
 “ indiscret des railleurs ! ”

“ Puissions-nous vivre assez pour voir arri-
 “ ver le jour, qu'une femme modeste fera
 “ honteuse de montrer son visage ! ”

« Puiffions-nous ne jamais païer d'autres
 » dettes que celles du jeu ; & n'être jamais
 » esclaves des fots principes de l'honnêteté
 » & de l'honneur ! »

« Puiffions-nous tenir constamment les pro-
 » messes que nous faisons à nos maîtresses,
 » & violer celles que nous faisons à nos
 » femmes ! »

« Puiffions-nous n'avoir d'autre divinité à
 » adorer que celle de la mode ! »

« Puiffent nos armes s'étaler avec éclat sur
 » les panneaux de nos voitures : dussions-nous
 » faire deux dîner d'un poulet ! »

« Puiffions-nous ne jamais faire la charité,
 » à moins que ce ne soit à un danseur fran-
 » çois, ou à un musicien italien ! »

« Puiffions-nous enfin éviter soigneusement
 » & à jamais jusqu'aux symptômes des bonnes
 » mœurs, de crainte que notre exemple ne
 » corrompe nos inférieurs ! »

Le prince Guillaume-Henri, troisieme fils du Roi, s'embarquera le 26 à Greenwich à bord du yacht l'Augusta, pour passer sur le continent : il mettra pied à terre à Stade, où il fera sa résidence ordinaire. Son séjour dans cette partie de l'Europe, selon le plan qu'on dit formé pour son éducation, sera d'environ un an ; après quoi il retournera en Angleterre, pour continuer à cultiver sa profession maritime & servir dans les croisières, qu'on se propose d'établir dans la Méditerranée & au Levant. Il sera accompagné de M^r. Elphinstone, capitaine dans la marine, ci-devant commandant le vaisseau le Warwick, de 50 canons, à bord duquel le prince Guillaume-Henri a servi durant quelque tems, & où il se trouvoit embarqué, lorsque M^r. Elphinstone s'empara de la frégate françoise,

L'Aigle, l'une des plus grosses de la marine de France, (& qui est arrivée ces jours-ci à Portsmouth). Depuis ce tems S. A. R. a honoré M^r. Elphinstone d'une estime particulière.

L'évêque de Chester, aiant uni ses efforts à ceux de la société, instituée pour la propagation de l'Evangile, pour tâcher de soustraire aux dernières horreurs de l'esclavage de malheureux Nègres que les Anglois emploient dans leurs plantations des Indes occidentales; les amis de l'humanité esperent que le gouvernement aura égard aux réclamations aussi justes que touchantes de l'humanité & de la religion; il est à remarquer que, malgré l'exemple que la France a donné à l'Angleterre, en formant un code de loix sages pour la protection, la sécurité, l'encouragement, l'instruction & la conversion de ces utiles mortels, dans les domaines de la Grande-Bretagne on ne peut pas dire ils vivent, mais ils végètent en gémissant dans un état d'oppression & d'immoralité, réunissant à la fois tous les genres de misere; viles machines, employées par des maîtres féroces, traitées au physique, comme si elles étoient impassibles; au moral, comme si elles n'avoient point d'ame, à peine leur administre-t-on le Baptême; & l'assiduité de leur travail ne leur laisse pas le moment de s'entendre informer de la nature de leur être, de celle de leurs devoirs moraux ou religieux; or ce n'est pas une portion médiocre du genre humain qui languit dans cet horrible état; le nombre des

esclaves actuellement répandus dans les isles angloises des Indes-occidentales, ou qui doivent être rendues à l'Angleterre en vertu du dernier traité de paix, excède celui de quatre cents mille; dont les 19 vingtièmes n'ont aucune idée de religion naturelle ou révélée, ni d'aucun devoir moral.

Un navire danois venant du Cap de Bonne-Espérance, a amené à Portsmouth, deux matelots du vaisseau des Indes-orientales, le Grosvenor. Ils ont fait leur déposition avant-hier aux directeurs de la compagnie. Ce navire s'est perdu, le 22 Août 1782, & 15 des gens de l'équipage ont péri: le capitaine avec ses officiers, les passagers & le reste des matelots ont débarqué sur la côte des Cafres, avec l'intention de se tenir en corps pour tâcher d'atteindre quelque établissement hollandois; cette petite troupe fut souvent assaillie par des nuées de pierre que lançoient les Cafres, & quelquefois attaquée à coups de javelots; M^r. Newman, l'un des passagers, fut tué. Les Cafres chassoient nos gens devant eux comme un troupeau de moutons, & quand on cherchoit à les éloigner à coups de pierre, ils les paroiënt avec de grands boucliers: ils sembloient fort lâches & n'étoient redoutables que par leur nombre. Plusieurs des matelots succomberent aux besoins; d'autres furent la proie des bêtes sauvages dont on ne pouvoit se garantir qu'en allumant de grands feux pendant la nuit. Telle étoit la situation de cette malheureuse troupe lorsque six matelots s'en séparèrent, deux desquels, ceux qui ont fait

ce rapport, font arrivés enfin chez les Hollandois, où ils furent mis en prison & ensuite embarqués à bord du vaisseau danois. Ils ne croient pas qu'aucun de leurs compagnons ait survécu.

On débite aujourd'hui qu'il y a eu à Paris beaucoup d'altercation entre le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, & le duc de Manchester, ambassadeur d'Angleterre, sur l'article qui permet aux Anglois d'aborder au golfe d'Honduras ou à la baie de Campeche, & d'y couper du bois de teinture. Les restrictions auxquelles on y vouloit assujettir les Anglois, les auroient exposés à beaucoup d'inconvéniens & formé la source de contestations continuelles; au lieu qu'en fixant ce point d'une manière précise, on évitera toutes les difficultés à cet égard. On dit encore dans le public que les cours de Madrid & de Londres sont actuellement en négociation pour restituer Gibraltar à l'Espagne à raison d'un très-bon équivalent en territoire ou en especes; mais on a de la peine à y ajouter foi, & ce qui rend ce bruit très-suspect, c'est que six compagnies d'artilleurs viennent de partir pour s'embarquer avec les troupes destinées à relever la garnison de cette forteresse.

FRANCE.

PARIS (le 31 Juillet.) Mgr. le Comte d'Artois est de retour ici du 18 de ce mois au soir, du voyage qu'il vient de faire dans

15. Août 1783.

615

les Pais-bas. Ce Prince qui avoit été saigné pour un mal de gorge dont il a été pris en route, est arrivé ici parfaitement bien portant.

Le 16 de ce mois, Monsieur tint à l'école royale militaire le chapitre des Ordres royaux, militaires & hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de St. Lazare de Jérusalem, dans lequel il nomma chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel les sieurs Charles-Onésime-Guillaume Roux du Rognon de Rochelle, Arnould-Alphonse-Joseph de Vangrigneuse, & Armand-Fidel Collas de la Baronnois. Après la Messe, célébrée dans la chapelle par l'évêque de Condom, commandeur ecclésiastique, & chantée par la musique de Monsieur, ce Prince reçut chevaliers dans les deux Ordres unis, le baron de Durfort, admis le 1 Juillet 1779, le marquis de Damas, le chevalier de Chateaux, le marquis d'Autichamp, le comte de Gontault-Saint-Genier, le comte de Toulouse-Lautrec, le marquis de Dormiffan, le comte de Menou, le comte de Crefnay, le baron de Cruffol, le marquis de Nieul, le marquis de Chabillant, le vicomte de Mailly, le comte de Chasteignier, le comte de Brassac, le comte de la Chastre, le comte de Surgeres, le comte de Modène, le comte de Montforeau, le vicomte de Poudenx, le marquis de Quemadeue, le baron de Coetlosquet, le vicomte de Sefmaisons, le vicomte de Rastignac & le comte d'Albignac.

Le 13, le duc de Richemont, sous le

titre de duc d'Aubigny, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par le maréchal duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre de S. M; il a ensuite eu celui d'être présenté à la Reine & à la famille royale. — M^r. le comte de Vergennes & les ambassadeurs dînèrent le 22 à Versailles. Mrs. le vicomte & le marquis de Talaru, maîtres d'hôtel de S. M, firent les honneurs de ce dîner ordonné par la Reine dans la grande salle de l'opéra du château; Leurs Majestés, leur auguste famille ainsi que Mgr. le Dauphin, qui sous un costume anglois étoit conduit par son auguste Mere, passèrent, pendant le repas, au travers de la salle pour saluer les représentans des Souverains de l'Europe qui y répondirent par une santé générale portée à Leurs Majestés, aux Souverains représentés & à tous les Princes de la Maison de Bourbon. Madame la duchesse de Manchester avoit donné au nom de la Reine d'Angleterre, le costume anglois simple mais précieux dont étoit revêtu Mgr. le Dauphin.

Arrêt du conseil d'état du Roi, portant établissement de paquebots pour communiquer avec les États-unis de l'Amérique, du 28 Juin 1783. Extrait des registres du conseil d'état.

Sur le compte rendu au Roi, étant en son conseil, des avantages que doit procurer au commerce une communication réglée entre la France & les États-unis de l'Amérique, S. M. a jugé à propos d'établir des paquebots qui partiront du Port-Louis à des époques déterminées, pour aller à New-York, & feront leur retour dans le même port: & afin que cet établissement

ne puisse être nuisible, par la concurrence, aux opérations des négocians, S. M. s'est portée à limiter le service des paquebots au transport des lettres & de passagers, de leurs malles & de quelques effets précieux. A quoi voulant pourvoir :
 Ouï le rapport ; Le Roi étant en son conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit. Art. I. Il sera établi & entretenu au Port-Louis un nombre suffisant de bâtimens appartenans à S. M. pour qu'il en parte régulièrement un le mardi de la troisième semaine de chaque mois, & ce à commencer du mois de Septembre prochain. Art. II. Ne pourront être chargées au fret, dans lesdits paquebots, aucunes marchandises en balles ou en futailles : veut Sa Majesté qu'il ne puisse y être embarqué que les objets ci-après mentionnés :

Savoir, 1°. la malle des lettres.

2°. Les passagers qui voudront profiter de cette voie pour se rendre de France en Amérique, ou d'Amérique en France.

3°. Les malles desdits passagers, dont le nombre sera fixé à trois du poids de deux cents livres au plus chacune, pour ceux nourris à la table des capitaines ; & à une seule pour les passagers nourris des vivres de la cale.

4°. Des ouvrages de mode, des vêtemens faits pour hommes & pour femmes, des vins & liqueurs en bouteilles, & autres effets précieux.

III. Les états-majors desdits paquebots seront composés d'officiers attachés au service du Roi ; ils seront, ainsi que les équipages, payés par Sa Majesté, & sous la discipline réglée par les ordonnances concernant la marine royale.

IV. Sa Majesté a nommé les sieurs le Couteux pour, sous les ordres du secrétaire d'état aiant le département de la marine, diriger & administrer l'armement & tout ce qui aura rapport à l'expédition des paquebots. Lesdits sieurs le Couteux paieront en conséquence toutes les dépenses desdits armemens, & feront la réception des droits qui seront fixés, tant pour le transport des

lettres que pour celui des passagers & des marchandises qu'il fera permis de charger sur lesdits paquebots.

V. Il fera, avant le 1. du mois de Septembre prochain, rédigé & publié un règlement de Sa Majesté relativement au service des postes aux lettres, pour en assurer le transport, la réception & la remise, tant au Port-Louis qu'à New-York, & il sera annexé un tarif des droits qui seront perçus pour les différens transports.

Mandé & ordonne Sa Majesté à Mr. le duc de Penthièvre, amiral de France, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, en ce qui concerne les droits de sa charge.

Mandé & ordonne Sa Majesté aux commandans, officiers de sa marine, aux intendans, commissaires-généraux, ordonnateurs & autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 28 Juin 1783.

(*Signé*) La Croix, maréchal de Castries.

Le duc de Penthièvre, amiral de France, gouverneur & lieutenant-général pour le Roi, en sa province de Bretagne.

Vu l'arrêt du conseil d'état du Roi ci-dessus & des autres parts, à nous adressé : Mandons à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, de l'exécuter & faire exécuter suivant sa forme & teneur. Fait à Rembouillet, le 5 Juillet 1783.

(*Signé*) L. J. M. DE BOURBON.

Et plus bas, Par Son Altesse Sérénissime.

(*Signé*) Perier.

Il a été publié hier une déclaration du Roi, concernant les alignemens, ouvertures de rues & hauteurs des maisons dans cette capitale.

« Par le premier article, Sa Majesté ordonne qu'il ne sera formé désormais aucune rue qui n'ait au moins la largeur de trente pieds. Les maisons qui se trouvent actuellement sur des rues plus étroites, seront reculées à mesure

fute qu'on les rebâtira, de maniere à donner à la rue la largeur requise par l'ordonnance. Par le second & troisieme article, veut Sa Majesté qu'il soit procédé à une nouvelle levée des plans de toutes les rues de Paris; que dorénavant tous architectes, entrepreneurs & maçons soient tenus, avant de procéder à la construction d'aucun mur de face sur les rues, d'en déposer le plan au greffe du bureau des finances. Par le quatrieme, les propriétaires des maisons sont tenus de contribuer aux frais des plans ordonnés, & de payer cinq sols par toise de maisons de face sur les rues, trois sols par toise des murs de simple clôture, & la moitié seulement de cette taxe pour les plans déjà levés, qui ne seront que récolés. Par le cinquieme, la hauteur des maisons & bâtimens en la ville & fauxbourgs de Paris, autres que les édifices publics, sera & demeurera fixée, savoir dans les rues de 30 pieds de large, & au-dessus, à 60 pieds, lorsque les constructions seront en pierres & moellons; à 48 pieds seulement, lorsqu'elles seront faites en pan de bois; dans les anciennes rues de 24 à 29 pieds de largeur, à 48 pieds seulement, & dans toutes les autres à 36; le tout y compris les mansardes, les attiques, toits & autres constructions quelconques au-dessus de l'entablement. Défend en outre Sa Majesté tout bâtiment en saillies, & porte à faux, enjoignant que les anciens seront supprimés & démolis dans un mois; le tout sous peine de trois mille livres d'amende pour les propriétaires, de mille livres pour les maîtres-maçons & charpentiers, & privation de maîtrise, outre la confiscation des matériaux, démolition des ouvrages, & application du local au domaine du Roi. »

Cette ordonnance ne pouvant que contribuer également à la beauté de la ville, à la sécurité des habitans & à la salubrité de l'air, a été reçue avec un applaudissement

général ; il n'est personne qui ne souhaitât qu'elle eût été rendue & exécutée depuis longtemps.

Le parlement a fait à Sa Majesté de nouvelles remontrances, pour obtenir le droit d'examiner les comptes du nouvel hôtel des Quinze-Vingts, & s'assurer que les sommes provenues de la vente de leur ancien hôtel n'ont pas été détournées. Comme cette affaire semble appartenir au cardinal de Rohan, en sa qualité de grand-aumônier, & que d'ailleurs l'hôtel des Quinze-Vingts a été déclaré une maison royale, on ne croit point que cette démarche du parlement ait cette fois-ci plus de succès que la première, sur-tout parce qu'il est certain que les nouvelles fondations, faites sous la direction de Son Eminence, doivent répondre qu'au moins la plus grande partie des sommes recherchées a été employée de la manière la plus capable de satisfaire les vœux du public.

Les officiers du régiment d'Orléans-dragons donnerent le 16 de ce mois à Lille un souper magnifique à M^r. le comte de Segur, colonel d'un régiment de dragons portant son nom. La table du festin représentoit le temple de la gloire élevé dans le milieu sur des colonnes, on apercevoit dans le sanctuaire du temple M^r. le maréchal de Segur en habit de héros, assis & de la main dont il a servi le Roi & sa patrie, il avoit l'air de faire signe d'entrer dans le temple, à son fils qui étoit figuré y avoir déjà un pied, on y distinguoit les trois batailles où ce ministre de la guerre a déployé la valeur & les

15. Août 1783.

621

talens militaires qui l'ont rendu cher à la France ; des hymnes martiales analogues à l'objet de cette fête & accompagnées par la musique du régiment, furent le début de ce repas, pendant lequel on porta les félicités réitérées du Roi, de la Reine ; de la famille royale & du marquis de Segur.

M^r. Franklin célébra le 16 l'anniversaire de la déclaration d'indépendance des Américains par le congrès le 4 Juillet 1776. Mrs. les comtes d'Estaing & de Rochambeau ont paru à cette fête en grand uniforme, ainsi que M^r. le marquis de la Fayette, sous le costume de major-général américain, Mrs. le duc de Lauzun, le prince de Broglie, & tous les jeunes Seigneurs qui ont servi dans l'armée de M^r. de Rochambeau.

On dit que Mrs. le marquis de Castries & le comte de Mailly - d'Haucourt viennent de recevoir une nouvelle grace de S. M., l'un étant créé duc héréditaire & l'autre duc à brevet.

Toutes les religieuses attendues des Pais-bas à St. Denis & à Paris, sont arrivées à leurs couvens respectifs. Il y en a 14 aux Carmélites de St. Denis, 6 à celles de la rue de Grenelle, & quelques autres dans divers couvens de Ste. Marie, où l'on s'est empressé de les accueillir de manière à ne point leur faire regretter leur patrie.

Il paroît décidé nonobstant les privilèges de l'église de Paris, que les inhumations se feront désormais hors de la ville dans des cimetières exposés au grand air. Les char

funebres seront transportés pendant la nuit (a).
 — On parle de former un nouvel établissement à Madagascar le long de la baie de Saintonge. Une compagnie vient de proposer M^r. de Bémaski pour l'exécuter & de nommer M^r. Caron de Beaumarchais pour trésorier de cette entreprise. Sous Louis XIII, un pareil établissement coûta la vie aux François massacrés par les naturels du pays, mais les mœurs de ceux-ci paroissent maintenant tellement adoucies que l'on ne craint point de funestes suites de la reproduction de cet établissement. — Voulant favoriser toutes les branches du commerce maritime & faciliter aux négocians tous les moyens d'augmenter leur fortune, S. M. vient d'accorder à chacune des villes de Bordeaux, de Nantes & de Marseille, un vaisseau de 50 canons, portant 1200 tonneaux; ces 3 navires serviront à faire le commerce des Echelles de l'Inde & de la Chine, avec les mêmes privilèges & franchises accordés au mois de Février dernier, à M^r. Grandelomeilé; leur retour est fixé à l'Orient, pour la vente des marchandises exotiques dont ils seront chargés. Les actions mises au moindre taux, feront de 5000 livres.

(a) Inconvéniens de ce projet d'ailleurs utile & raisonnable, qu'il semble difficile d'éviter, Fév. 1771. p. 157. Je proposerai dans peu sur cette matière une idée paradoxale, mais qui, je l'avoue à ma confusion, me paroît aussi raisonnable que praticable.

On lit dans toutes les lettres de Varsovie & de Pétersbourg que M^r. Bulgakow, ministre de Russie à Constantinople, a été mis en prison au château des Sept-Tours, & que le prince Potemkin a reçu ordre de marcher contre Kasnadar-Hali bacha, gouverneur d'Oczakow. On dit publiquement à Versailles & à Paris, que les hostilités entre la Russie & la Porte ont commencé le 23 du mois dernier.

Plusieurs lettres de Bretagne annoncent que dans la partie de cette province appelée Cornouaille, il a paru une troupe de loups d'espece étrangere & avides du sang humain. Ils diffèrent des loups ordinaires, en ce que leur tête est plus allongée, leurs pattes sont plus larges, & leurs ongles plus aigus. Les chiens n'osent les attaquer. On en a vu un entrer dans la ville de Quimperlay même. On compte, dit-on, plus de 15 victimes de ces bêtes féroces, & dans ce nombre on nomme le chevalier du Couédic, neveu du brave officier de ce nom, célèbre par sa glorieuse défense de la Surveillante. On a pris les mesures nécessaires pour parvenir à les détruire.

On écrit de Rennes que les ingénieurs & les académiciens chargés par le gouvernement de prendre connoissance des travaux à faire pour creuser des canaux navigables dans cette province, paroissent convenir unanimement que l'exécution d'un canal de Rennes à St. Malo est très-facile, parce qu'il est très-aisé de creuser & d'élargir la Vilaine &

que la dépense n'ira pas au-delà de 5 à 600 mille liv. En conséquence les Etats ont arrêté de rembourser les terrains sur lesquels on prendra, sur le pied du denier 30.

Il s'est répandu quelques exemplaires d'une brochure de 18 pages, intitulée *Considérations sur la paix de 1783*, envoyées par l'abbé Raynal au prince Henri de Prusse qui lui avoit demandé ce qu'il pensoit de cette paix. On ne reconnoit point le bruyant auteur de l'*Histoire philosophique &c.* dans cette mince brochure: ce ne sont point des considérations qu'elle offre, mais l'extrait sec & aride des articles préliminaires de paix & des dictionnaires géographiques. Quelques lignes du discours de lord Stormont lorsqu'il s'éleva avec tant de force dans la chambre des pairs contre cette paix, valent mieux que tout ce que l'abbé Raynal a écrit.

Le méridien sonnante doit être mis au nombre des plus curieuses inventions de ce siècle. Le moyen qu'emploie M^r. Reignier auteur de celui qui réunit le plus de suffrages, est si précis, qu'en tous tems, même par un soleil très-pâle, l'échappement de la détente s'exécute, & le méridien sonne. On a même oui l'effet de celui qu'il a posé pour l'usage public de la ville de Sémur, avec moins de soleil qu'il n'en faut pour appercevoir l'ombre d'un style sur un cadran ordinaire; cependant le rouage est assez grand, puisque le timbre de ce méridien est une cloche de neuf milliers. Au surplus, il seroit difficile de construire une machine plus simple

pte que celle de M^r. Reignier, tant pour la monture de la loupe que pour le mouvement de la sonnerie, qui n'est composé que d'une seule roue; & si l'artiste a fixé le prix de ces méridiens à 96 livres, cela ne vient que de la propreté de l'ouvrage. Il demeure à Sémur en Auxois, duché de Bourgogne.

*Extrait d'une lettre d'Annonay * du 21 Juin 1783.* " Mrs. Montgolfier vient de donner ici un spectacle réellement curieux, celui d'une machine faite en toile, & couverte de papier, laquelle avoit la forme d'une maison, aiant 36 pieds de long sur 16 de large, & à-peu-près autant de haut. Ils l'ont fait monter, par le moien du feu, à une élévation prodigieuse, au point qu'elle ne paroïssoit que comme un tambour. Elle a été apperçue à trois lieues de cette ville. Mes païsans qui la virent, effraïés d'abord, crurent que c'étoit la lune qui se détachoit du firmament: ils regardoient ce terrible phénomène comme le prélude du jugement dernier. J'ai vu cette machine s'élever: elle eut d'abord de la peine à s'élançer; mais quand elle fut remplie une fois de fumée, elle partit avec autant de rapidité qu'une fusée. Elle est restée à-peu-près 7 à 8 minutes en l'air, & est allée tomber à un petit quart de lieue de l'endroit d'où elle étoit partie, sur une muraille un peu élevée, d'où il n'a pas été possible de la retirer pour la préserver de l'action du feu qui y avoit pris. Ainsi elle a été entièrement consumée. C'est peut-être un bonheur; car un des Mrs. Montgolfier par-

loit

* Petit
ville du
varais.

loit sérieusement d'y monter. Une seule chose l'arrêtoit , c'étoit l'embarras de pouvoir la faire descendre où il voudroit : mais il ne doutoit pas qu'il ne pût aller très loin , toujours par le moïen du feu , & cela sans aucun danger. On dit que cet accident n'a point découragé ces Messieurs , & qu'ils s'occupent à faire une seconde machine. La première cependant leur coûtoit plus de 900 liv. D'après le caractère qu'on leur connoit , on prétend qu'ils n'abandonneront leur entreprise , que lorsque quelqu'un d'eux se fera cassé le cou. „

Fin de la Relation de la Chine & des Indes.

Dans le royaume de Cochinchine, la religion jouit d'une plus grande liberté que dans les autres missions. Le Roi, bien loin d'être contraire aux missionnaires, voit avec plaisir Mr. l'évêque d'Adran, il lui fait un si bon accueil que les Bonzes & leurs partisans en prennent beaucoup d'ombrage, & font courir le bruit que le Roi avec toute sa cour va embrasser la religion chrétienne à l'exemple de quelques Mandarins qui l'ont déjà embrassée, ce qui a obligé les Païens à renouveler, en haine de la religion, le ridicule bruit qu'ils avoient répandu autrefois, que les Européens venoient dans le royaume pour arracher les yeux des morts, afin d'en composer des remèdes & en tirer des pierres précieuses. Et pour mieux acréditer une telle absurdité, ils en font venus jusqu'à arracher eux-mêmes les yeux à des cadavres qu'ils ont ainsi exposés aux yeux du public, pour lui inspirer de l'horreur contre les missionnaires européens. Le peuple n'a pas manqué d'entrer dans leur animosité; les esprits se sont échauffés au point que le Roi, craignant une sédition, a été obligé de faire arrêter les plus mutins qui ont découvert la source de ces nouveaux troubles; de manière qu'au

lieu de nuire à la religion, ils n'ont servi qu'à la faire encore plus estimer.

Ce qui donna lieu autrefois à ce bruit populaire, fut la préoccupation de quelques Patens qui avoient entrevus des millionnaires donner l'Extrême-Onction aux Chrétiens; car s'étant appercu que le prêtre frottoit les yeux des malades avec un peloton de soie qui est très-commune dans le pays, ils s'imaginèrent qu'il leur arrachoit les yeux, ce qui fut bientôt publié & reçu parmi le bas peuple, au grand scandale de la religion; scandale qui alloit se renouveler aujourd'hui, si le Roi n'eut employé son autorité pour l'éteindre dans le commencement.

Ce prince vient de donner une autre preuve du peu de cas qu'il fait des rêveries des Bonzes. Ils ont fait paroître une certaine figure qu'on leur avoit présentée, dont la figure étoit parfaitement semblable à celle d'une idole qu'on honore dans le pays, & qui commençoit, disoient-ils, à vivre sans manger, de sorte qu'on alloit la mettre au rang des autres divinités, si la cour n'eut tourné en ridicule cette nouvelle fable, dont on n'a plus parlé: ils ont ensuite présenté au Roi l'image d'une certaine idole chinoise qu'il n'a pas voulu accepter, disant qu'il avoit des affaires trop sérieuses pour perdre son tems à des choses si vaines, capables de lui attirer le mépris de tous les vrais sages.

Ces bonnes dispositions, jointes à l'estime que ce Prince fait paroître pour Mr. l'évêque d'Adran, & à la liberté qu'il lui donne, tant à lui qu'à ses missionnaires, d'administrer les Chrétiens & d'en faire de nouveaux, fait conjecturer avec beaucoup de vraisemblance qu'à la fin de la guerre qu'il espere bientôt terminer, la religion recouvrera dans la Cochinchine toute la liberté dont elle a joui dans le royaume vers le milieu de ce siècle.

On a baptisé cette année 400 adultes dans les provinces soumises au Roi. Pour ce qui regarde la haute Cochinchine & les provinces occupées par les rebelles, on n'en a aucune

cune nouvelle ; le vaisseau qui étoit chargé des lettres des missionnaires aiant hiverné à l'isle de Hài-nan. Le college qu'on a établi aux environs de la ville royale est assez nombreux & fournit de tems en tems quelques prêtres cochinchinois , mais non pas assez pour la propagarion de la foi dans un pais si vaste.

*Mr. Lau-
genois.*

On ne fera pas difficulté de rapporter ici ce que nous écrit à ce sujet un de ces bons prêtres indiens qui travaillent au ministère dans le royaume du Camboge joignant à la Cochinchine du côté du Midi. « Il n'y a que » trois prêtres avec Monseigneur pour 40 » mille Chrétiens. Dans un tems où il y au- » roit les meilleures dispositions, nous man- » quons d'ouvriers qui ne viennent guere se- » courir ces missions : qu'ils ne pensent pas » que nous envions leurs aises ; au contraire, » au milieu de nos prieres & de nos fatigues, » nous avons lieu de dire , comme saint Fran- » çois Xavier : encore plus, Seigneur, encore » plus. Considérant que nous participons aux » sueurs du Sauveur & aux travaux des Apô- » tres. »

Mr. Lior.

« Toutes les fois que je puis m'échapper » du college, dit un autre missionnaire, pour » aller célébrer quelque fête avec les Chrétiens, » j'y goûte les plus douces consolations, voyant » la grande affection qu'ils ont pour la parole » de Dieu, & pour ceux qui la leur annon- » cent, & le respect des Païens qui s'ap- » perçoivent très-bien que nous venons ici » pour chercher leur avantage & non pas le » nôtre. »

*Mr. du
Fréne.*

« Nous avons grand besoin de prêtres, dit » un autre, qui viennent nous aider, sans » cela combien de Chrétiens resteroient sans » sacrement ? combien d'autres périront, par- » ce qu'un grand nombre de prêtres en Eu- » rope sont trop attachés à leurs commodi- » tés ou à d'autres intérêts temporels. L'ex- » périence nous prouve ici qu'on dort aussi » bien & peut-être mieux couché sur une natte » ou sur une paille, que sur les matelats »

15. Août 1783.

629

» & sur le duvet, qu'on se porte encore mieux
» avec un ordinaire médiocre qu'avec les
» délicatesses d'Europe. Si quelquefois les mis-
» sionnaires s'abrègent la vie aux Indes, ce
» n'est pas par défaut de nourriture, mais
» faute de ménagement, ou plutôt ils se trou-
» vent forcés de succomber au travail, par-
» ce que tant d'autres qui ont la santé & les
» talens nécessaires refusent de venir les par-
» tager avec eux. »

Il n'y a aucune nouvelle du royaume de
Siam. Nous apprenons seulement qu'une partie
des missionnaires que la persécution avoit dis-
persés se sont embarqués pour l'île de Jous-
clau, où ils seront plus à portée de profiter
du premier moment favorable qui leur per-
mettra d'aller rejoindre les Chrétiens dont on
les a forcés de se séparer.

Mr. Ga
nault &
Coudé.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 30 Juillet.) M^r. Jean
Adams, ministre-plénipotentiaire du congrès
près les Etats-généraux, est revenu ici de
Paris pour une commission particulière dont
on ignore l'objet: il est sans doute question
des difficultés qui retardent la signature de
la paix; mais après bien des négociations &
des lenteurs, il y a apparence qu'il nous en
coûtera au moins la perte de Negapatnam.

Les Etats de Hollande & de West-Frise
ont résolu d'avancer provisionnellement à la
compagnie des Indes-orientales la somme de
12 cents mille florins à compte des 14 mil-
lions qu'elle a demandés aux Etats-généraux,
& qu'en même tems les autres confédérés
seront requis d'en faire autant, pour la met-
tre en état de payer le dividende aux inté-
ressés. La moitié de l'avance faite par L. N.

& G. P. à la compagnie, lui fera païée sur le champ.

On voit ici une liste par laquelle il paroît que la pêche de balaine en Groenlande est cette année très-favorable. Plusieurs patrons hollandois ont pris 17, 16, 15, 14 & 12 de ces poissons.

UTRECHT (le 21 Juillet.) Le corps des bourgeois volontaires de cette ville a fait hier ses exercices à feu en présence de M^r. le baron de Capellen tot den Pol, qui après l'exercice reçut de leur part une médaille d'or, qu'ils avoient fait frapper, pour monument de l'institution de leur corps. L'on voit sur la médaille, qui est de la grandeur d'un florin d'Hollande.

Sur l'un des côtés.

Les armes de la ville, & autour de ceux-ci les drapeaux des huit compagnies des bourgeois de cette ville.

On lit autour des armes de la ville:

Pro Patria & Libertate.

Sous les armes;

Incipe Mars? Patriæ felicia fata reduce! (a)

Sur l'autre côté.

Se montre un bras nu, sortant des nues, tenant un glaive & une branche d'olivier en main.

(a) Oh la riche poésie, mais sur-tout la pure latinité! dignes l'une & l'autre de figurer sur les médailles de ce siècle, pour en configurer l'ignorance & la honte. *Reduce* à quoi se rapporte cet ablatif du mot *reduc*? . . . Le sublime auteur a sans doute prétendu mettre *reduc*, impératif de *reduco*, mais alors que fût devenu le vers?

15. Août 1783

631

On lit dessus celui-ci.

Ad utrumque paratus.

Au - dessous.

Brachii Fortitudo Solidæ pacis Custos.

BRUXELLES (le 30 juillet.) L'on apprend, que Mde. la veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour en cette ville, attendent de Vienne un nouveau plan pour faire un emprunt de dix millions de florins au lieu de deux. — Les divertissemens, que le prince de Ligne se propoisoit de donner à Mgr. le Comte d'Artois à son arrivée à Bel-Oeil, n'ont pas eu lieu, vu l'indisposition survenue à ce Prince, qui l'a obligé de garder la chambre & de retourner ensuite à Versailles.

NOUVELLES DIVERSES.

On mande de Constantinople qu'on y étoit informé que l'Impératrice de Russie avoit gratifié d'une pension de 80,000 roubles Sahib-Guerai, qui s'est démis de la régence. Ses deux freres Arslan-Guerai & Bahti-Guerai ont prêté hommage à cette Souveraine, ils toucheront chacun 10,000 roubles par an. La Porte fait semblant d'ignorer le tout; cependant les préparatifs de guerre se continuent. Il arrive tous les jours des officiers étrangers dont 4, ci-devant au service de France, viennent de s'engager pour celui du Grand-Seigneur. Tout annonce la rébellion la plus terrible, si le divan ne se prête au plutôt aux desirs du peuple, qui veut que la guerre soit incessamment déclarée à la Russie. — La peste fait de grands ravages à Kerfch & à Janicali en Crimée; les Russes y ont perdu beaucoup de monde, le régiment d'Azof en a souffert le plus. On s'occupe dans les deux villes susdites à réduire toutes les maisons en cendres.

après avoir fait transporter les malades sous des tentes dressées à la campagne; il n'y a aucun village dans la presqu'île, qui ne soit ravagé par ce fléau: cependant les Russes ont fait tirer des cordons immenses, pour empêcher qu'il ne se communique au reste de leurs troupes. — On apprend de Pétersbourg que l'Impératrice y est de retour depuis le 5 Juillet en parfaite santé de Frédérichs-Ham: elle se rendit en droiture à Chesmé; pour y assister à la célébration de l'anniversaire de la victoire sur la flotte ottomane: ensuite S. M. est venue à Czarsko-Zeld, où l'on célèbre aujourd'hui son avènement au trône; & demain le jour dont Mgr. le Grand-Duc porte le nom. Pendant le séjour des deux Souverains à Frédérichs-Ham, il a été distribué, de leur part, des présens magnifiques à leurs suites respectives. Mgr. Archetti, archevêque de Chalcedoine & nonce du St. Siège à Varsovie, est arrivé à Pétersbourg le 4 comme ministre du Pape à la cour de Russie. — *Extrait d'une lettre de Naples.* « Les brouillards dont nous nous sommes déjà plaint, continuent à être si épais, que ceux qui conduisent des barques, n'osent naviguer pendant la nuit sans boussole. On prétend que cette vapeur n'est qu'une matière électrique répandue par toute l'atmosphère: ce qui pourroit donner quelque poids à cette assertion, c'est qu'on écrit d'Amalfi, que les orages ont été si violens à Montecervino, qu'on y a trouvé 40 moissonneurs morts dans une campagne, après avoir été frappés de la foudre. Voici quelques particularités, observées par Mr. Hamilton, pendant son séjour en Calabre: dans une lettre qu'il a écrite à ses amis, il dit, qu'il a senti cinq secousses; que plus de 100 villes & villages sont tout-à-fait ruinés, parmi lesquels il s'en trouve qui sont entièrement engloutis, & que plus de 300 autres ont beaucoup souffert; que pour surcroit de malheurs, il y regnoit une maladie qui emportoit beaucoup de monde; qu'enfin le nombre des personnes qui ont été trouvées sous les ruines, se monte

à plus de 40,000 (a). — On écrit de Vienne que le Prince de Stahremberg, ci-devant ministre de S. M. I. à la cour de Bruxelles, est arrivé le 22 : le même jour, S. A. S. a eu une audience de l'Empereur. — Il vient d'être adressé à la chancellerie aulique de Bohême & de la basse Autriche une résolution impériale des plus remarquables, avec injonction de la faire parvenir, comme de coutume, aux tribunaux inférieurs qui en ressortissent. Cette résolution est de la teneur suivante. « La religion, premier mobile de toutes les loix, » permet qu'un homme non marié épouse une » femme ou fille libre. La religion ne fait » aucune distinction de rang ou de dignité entre les humains. L'orgueil fondé sur la noblesse des ancêtres & les préjugés d'usage, » ont inventé les mariages de conscience. Il » faut que dès à présent ceux-ci soient révoqués & annullés; de sorte qu'à l'instar » des autres mariages ils se trouvent assujettis » aux proclamations usitées & faites en public, » ainsi qu'aux engagements qui résultent d'un » contrat tel qu'est le mariage. Quiconque » rougit de remplir publiquement un engagement, doit aussi s'en abstenir en secret; » mais celui qui pense trouver son bonheur » & sa satisfaction temporels dans une action, » doit aussi avoir assez de fermeté pour surmonter tous les préjugés à cet égard ». — Des lettres de Brody en Gallicie renferment les détails les plus touchans d'un orage affreux qui a éclaté sur cette ville, le 19 Juin, & de l'incendie qu'il a occasionné. Un grand nombre d'habitans étoient déjà au lit, lorsque la foudre tomba & mit cette malheureuse ville en flammes. Cinq cents soixante & quinze maisons, deux églises du rit grec, beaucoup de bestiaux & plusieurs habitans en furent la proie. — On lit dans une feuille

(a) *Voilà un résultat d'observations qui nous apprend bien peu de choses. Les lumières de Mr. Hamilton y brillent faiblement. Un voyageur très ordinaire se fît acquiescé de cette tâche avec un succès égal.*

étrangere ce qui suit : « Il y a longtems qu'on a remarqué en Ruffie que le fucre , raffiné en Hollande & ailleurs , perdoit , pendant le transport fur la Baltique , fa blancheur & fa solidité ; cet inconvenient a donné lieu à la raffinerie établie il y a quelques années à Archangel ; on vient d'en construire deux nouvelles à Mofcou & à Kaluga , affez vafes pour fournir le fucre néceffaire non feulement à toute la Ruffie , mais auffi à la Pologne & à la Lithuanie. Ces établiftemens pourront nuire au commerce des Hollendois , d'autant plus que les Ruffes font à même de transporter leur fucre raffiné en Crimée , en Arménie & même en Perfe.

M O R T S.

François-Gafpard , comte de Poly , marquis de Thauffin , lieutenant-général des armées du Roi , eft mort le 24 Juin au château de Cellieres en Franche-Comté , âgé de 79 ans.

Le 23 Juillet , Mde. la comteffe Caroline-Frédérique , comteffe douairiere de Wartensleben , née comteffe de Dhaun & de Kyrbourg &c , eft morte âgée de 50 ans.

M^r. Sylva médecin , jouiffant par fes talens de la confiance des Seigneurs & Dames de la cour de France , eft mort le 23 Juillet dans la 58 année de fon âge. (a)

On

(a) C'eft de ce médecin que parle Voltaire dans ces beaux vers fur la formation du fang :

Demandez à Sylva par quel fecret myftere ,
Ce pain , cet aliment dans mon corps digéré
Se transforme en un lait doucement préparé ?
Comment toujours filtré dans fes routes cer-
taines ,
En longs ruisseaux de pourpre il court enfler
mes veines ?

On apprend de la Franche-Comté que le P. Elisée, Carme déchaux, est mort depuis peu dans une petite ville de cette province. Il s'étoit fait une certaine réputation par ses sermons ; & dans la disette actuelle des bons prédicateurs, laquelle se fait sentir tous les jours de plus en plus, c'étoit un de ceux qu'on alloit entendre avec le plus de plaisir. Ce n'est pas cependant qu'il eût aucune qualité des grands orateurs. L'action, cette partie si cultivée par les anciens, & si négligée par les modernes, étoit nulle chez lui. Rien de plus froid que son débit : mais peut-être étoit-il analogue à sa composition dépourvue de chaleur, d'images, de sentiment. Le seul mérite réel du P. Elisée étoit de montrer beaucoup d'esprit dans ses sermons. Son style étoit orné, fleuri, élégant. Il plaisoit même par la vérité des caractères, & d'un certain détail de mœurs, mais qui n'étoient pas celles du plus grand nombre de ses auditeurs, je veux dire du peuple, qu'un orateur sacré ne doit pourtant perdre jamais de vue. En un mot, c'étoit un homme difert, mais point éloquent.

Le *Feu* est le mot de la dernière Enigme.

M *On éclat éblouit le plus noble des sens,
Il me faut presser pour me faire ;
Si celui qui me fait, me presse trop long-tems,
Je redeviens ma propre mere.*

II. Part.

T t

Dans le dernier journal, p. 485, l. 15, *A défaut*, lisez *Au défaut*. — P. 500, l. 7 *proposé*, lisez *proposés*. — P. 503, l. 19, *planois*, lisez *planetis*. — P. 509, l. 1 ôtez dans la date le chiffre 30. — P. 535, l. 32, 30 *Juillet*, lisez 13 *Juillet*. — P. 542, l. 7 de la note, *partie*, lisez *patrie*. — P. 556, l. dern. *publicatoin*, lisez *publication*.

TURQUIE.	(Constantinople.	587
RUSSIE.	(Pétersbourg.	590
POLOGNE.	(Varsovie.	590
ESPAGNE.	(Madrid.	592
PORTUGAL.	(Lisbonne.	593
SUEDE.	(Stockholm.	595
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	596
ITALIE.	{ Rome.	596
	{ Milan.	598
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	599
	{ Fiume.	602
	{ Lausanne.	602
	{ Potzdam.	602
	{ Munich.	603
ANGLETERRE.	{ Londres.	603
	{ De St. Augustin.	605
FRANCE.	(Paris.	614
PAYS-BAS.	{ La Haye.	629
	{ Utrecht.	630
	{ Bruxelles.	631
	<i>Nouvelles diverses.</i>	631
	<i>Morts.</i>	634



T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis le 1 Mai 1783.

- A**lbert (l') moderne, ou nouveaux secrets
éprouvés & licites, recueillis d'après les
découvertes les plus récentes: nouvelle édit.
augmentée d'un vol. 15. Août. Page 576
- Anecdotes du ministère de Sébastien-Joseph Car-
valho comte d'Oeyras, marquis de Pombal,
sous le regne de Joseph I. Roi de Portugal.
15. Juin. 262
- Affentationes in dissertatione juris circa deci-
mas & novales, contentæ ac detectæ a Ful-
gentio de Verita, specimen primum. 15.
Août. 576
- Carte des Etats du Roi des Deux-Sicules, avec
les métropoles ecclésiastiques & tous leurs suf-
fragans; par Mr. Brion. 15. Mai. 31
- Choix de bons mots, naïvetés, traits d'esprit,
de vertu, de grandeur, de générosité, de bra-
voure, &c. 15. Août. 578
- Collection complete des œuvres spirituelles du
P. Judde, recueillies par Mr. l'abbé le Noir-
Duparc. Tomes 5, 6 & 7. 15. Août. 520
- Conclusiones philosophicæ quas, præfide vene-
rabili Viro &c &c. defendent &c. Lovanii.
15. Juillet. 408
- Item 1. Août. 500
- Conférences dogmatiques & morales sur les com-
mandemens de Dieu, ceux de l'Eglise & sur
les Sacremens &c., par le R. P. Charles-
Louis Richard; Dominicain &c. Tome 1. 15.
Août. 573
- Découverte d'une nouvelle planete. 1. Juillet.
382

- Dévoirs (les) du Prince, réduits à un seul principe ; ou discours sur la justice. Dédié au Roi. Par Mr. Mireau. 15. Juillet. Page 418*
- Discours sur l'histoire, le gouvernement, les usages, la littérature & les arts de plusieurs nations de l'Europe, par Mr. le comte d'Albon Second Extrait. 1. Mai. 3*
- Discours contre le luxe : il corrompt les mœurs & détruit les empires. Par Mr de Saint-Haippy. 15. Juillet. 399*
- Discours familiers sur divers sujets de morale, par J. P. Henry, bachelier en Théologie, curé de Sarice, pour servir de suite aux instructions du même auteur. 1. Août. 496*
- Education (de P) belge, ou réflexions sur le plan d'études &c. 15. Mai. 98*
- Essai sur les accusations intentées aux Templiers & sur le secret de cet Ordre &c, par Frédéric Nicolai, traduit de l'allemand. 15. Juillet. 417*
- Extrait des nouvelles littéraires de Strasbourg. 15. Juillet, 419*
- Harmonia juris naturæ, canonici, civilis & publici Germaniæ circa educationem liberorum in casu, quo uxor hebræa, reluctant marito, ad christiana Sacra transit. Edidit Franc. Xax. Holl, Heidelbergæ. 15. Août. 579*
- Histoire d'Ayder-Aly-Kan. 1. Juillet. 385*
- Histoire naturelle de Pline, traduite en françois par Mr. Poinfinet de Sivry. 1. Août. 489*
- In distichon tumulo Voltarii inscriptum. 15. Mai. 106*
- Lacunes (les) de la philosophie, ou du moi-humain. 15. Juin. 260*
- L'aigle & le hibou ; fable écrite pour un jeune Prince que l'on ose blâmer de son amour pour les sciences & les lettres. 1. Août. 497*
- Seben und Bildnisse der großen Deutschen. 1. Mai. 51*

<i>Relation de l'état actuel du christianisme à la Chine & aux Indes.</i>	15. Juin & journ. suiv.	
		Page 299
<i>Remarques sur les erreurs de l'Histoire philosophique de Mr. Guillaume-Thomas Raynal, par rapport aux affaires de l'Amérique-Septentrionale &c. Par Mr. Thomas Paine. &c.</i>	1. Juillet.	315
<i>Remède contre la pulmonie.</i>	1. Juillet.	343
<i>Renati Rapini hortorum, libri IV, & cultura hortensis. Hortorum historiam addidit Gabriël Brotier. Les jardins du P. Rapin, en quatre livres; la culture des jardins par le même: avec l'histoire des jardins, ajoutée par Mr. l'abbé Brotier.</i>	15. Août.	582
<i>Réponse aux R. P. Capucins hébraïsans.</i>	1. Juin.	233
— <i>Item.</i>	15 Juin.	305
<i>Sermons du P. de la Rue, nouvelle édition.</i>	1. Juillet.	343
<i>Traité sur l'éducation des deux sexes, par Mr. Joli de St. Valier.</i>	15. Août.	557
<i>Vers latins sur les Réverberes, par Mr. Delobel.</i>	15. Août.	584
<i>Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV, pere de Louis XV, plus connu sous le nom de Duc de Bourgogne, &c. Par Mr. l'abbé Proyart.</i>	1. Juin.	159
— <i>Second Extrait.</i>	15. Juin.	237
<i>Viri eximii, amplissimi, admodumque reverendi, Johann. Jos. Guyaux, S. T. D. Prælectiones de Sto. Jesu Christi Evangelio, deque Actis & Epistolis Apostolorum, &c.</i>	15. Juin.	263

des Reines & Régentes de France. Nouvelle
édition. 1. Août. Page 479
Miriam, ou le sage à la cour, histoire égyptienne. 1. Mai. 23

Nachricht von einer Sammlung der besten Schrif-
steller, welche die Geschichte besonderer Rechte,
Sitten und Gewohnheiten der Völker nach
ihren Grundsätzen abgehandelt haben. 1. Août.

Nova collectio synodorum mechliniensium,
epistolarum pastoralium ac variorum decre-
torum archiepiscoporum mechliniensium. 1.
Juin. 505 181

Ode sur la mort de Mr. l'abbé Berthier. Par
Mr. Lejeune, avocat, &c. 15. Mai. 100

Ouvres diverses du Pere du Baudory, nouvelle
édition. 15. Juin. 259

Ouvres complètes de Messire Esprit Fléchier,
évêque de Nîmes, revues sur les manuscrits
de l'auteur, augmentées de plusieurs pièces
qui n'ont jamais été imprimées, & accompagnées
de préfaces, d'observations & de notes sur tous
les endroits qui ont paru en avoir besoin. 15.
Août. 563

Parallele entre le capucin & l'avocat quant à
l'utilité publique. Le triomphe de Thémis,
pour servir de réponse au Parallele entre le
capucin & l'avocat. 1. Juin. 175

Pensées libres sur la question; Quels sont les
meilleurs moyens pour arrêter les infanticides. 15. Mai. 150

Physique du monde, tome troisieme. 1. Août.
484

Pratique (la) des devoirs des curés; traduite
en françois, de l'italien, du P. Paul Segneri;
Par Mr. l'abbé Delvincourt &c. 15. Juillet.
414

Principes de morale, de politique & de droit
public, puisés dans l'histoire de notre monar-
chie, ou discours sur l'histoire de France,
dédiés au Roi. Par Mr. Moreau. Tome qua-
torieme. 15. Juillet. 393

Lehrbuch für das griechische Sprachstudium, zum Gebrauche der Kurmainzischen Schulen &c.	
<i>Livre élémentaire de la langue grecque à l'usage du college de Mayence, par Daniel- Christophe Ries, &c.</i>	1. Juillet. Page 340
<i>Lettre à Mr. le comte de Buffon, sur de pré- tendus volcans.</i>	15. Mai 84
<i>Lettre à l'auteur du Journal sur la nouvelle Encyclopédie.</i>	15. Mai. 102
<i>Lettre à L'auteur du Journal au sujet de Mr. Peyron.</i>	1. Juin. 182
<i>Lettre sur l'abus du lundi bleu.</i>	1. Juin. 209
<i>Lettre sur un nouveau genre de paganisme.</i>	15. Juin. 306
<i>Lettre à l'abbé Raynal sur l'histoire de la ré- vocation de l'édit de Nantes.</i>	1. Juillet 323
<i>Lettre sur les fausses notions de l'abbé Raynal en fait de commerce.</i>	1. Juillet. 330
<i>Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome en 1773.</i>	1. Août. 494
<i>Lettre de Mr. le Francq, imprimeur-libraire à Bruxelles, à l'auteur du Journal.</i>	1. Août. 506
<i>Lettre sur Raynal adressée à Mr. l'abbé de Fon- tenai.</i>	15. Août. 585
<i>Livre (le) du Chrétien, dans lequel se trouve tout ce que le Chrétien doit savoir & pratiquer par rapport à la religion. Ouvrage posthume de Mr. Tricalet &c.</i>	15. Juillet. 417

Manuale rhetorices ad usum studiosæ juven- tis academicæ: exemplis tum oratoriis, tum poëticis, ex optimis auctoris illustratum.	
<i>15. Juillet.</i>	415
Meët-kundige bemerkingen op het vierkant, op den cirkel, ende op het cubiek &c.	
<i>Observations géométriques sur le quarré, le cercle & le cube &c.</i>	1. Juin. 179
Mémoire sur la question: Depuis quand le Droit Romain est-il connu dans les provin- ces des Païs-bas autrichiens, & depuis quand y a-t-il force de Loi? &c. Par Mr. Ferdi- nand Rapedius de Berg.	
<i>15. Mai.</i>	83
Mémoires historiques & critiques, & anecdotes	